

BULLETIN
DU COMICE AGRICOLE CENTRAL
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

BULLETIN

DU COMITÉ AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INCHE

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE

CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

QUATRIÈME ANNÉE. — 1886.

NANTES,

M^{me} V^e CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR,

place du Pilon, 5.

L. MELLINET ET C^{ie}, succrs.

1886

BUREAU POUR 1886.

<i>Président d'honneur</i>	M. le Préfet de la Loire-Inférieure.
<i>Vice-Président d'honneur</i> .	M. le Maire de Nantes.
<i>Président</i>	M. P. Delozes.
<i>Vice-Président honoraire</i> .	M. Mosneron-Dupin.
<i>1^{er} Vice-Président</i>	M. le v ^{te} de Lambilly.
<i>2^e Vice-Président</i>	M. Cormerais ✱.
<i>Secrétaire général</i>	M. Andouard, O. A.
<i>Secrétaire des séances</i> ...	M. V. Dezaunay.
<i>Trésorier</i>	M. Figat.
<i>Bibliothécaire</i>	M. Gauchet.
<i>Bibliothécaire adjoint</i>	M. Peigné-Libeu.

COMITÉ DE RÉDACTION.

MM. Andouard, O. A., Aveniez, Bouchaud, Le Cour (Hⁱ) ✱,
Herbelin, O. A., M^{is} de Rochequairie.
V. Dezaunay, *secrétaire*.

BULLETIN
DU
COMICE AGRICOLE CENTRAL
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1886. — JANVIER.

LISTE DES MEMBRES DU COMICE

AU 1^{er} JANVIER 1886.

Membre honoraire.

Rieffel ✻, à Grand-Jouan (Nozay).

Membres titulaires.

- 1 Abadie ✻, vétérinaire du département, rue Franklin, 5.
- 2 Administrateur du journal *Agriculture pratique*, rue Jacob, 26, à Paris.
- 3 Airiau, à Saint-Jean-de-Corcoué.
- 4 Amiaud, Jules, négociant, à Rezé.
- 5 Amiaud, propriétaire, aux Sorinières.
- 6 Andouard O. A., directeur de la Station agronomique, à l'Ecole de Médecine.
- 7 Arnault, prof. départ. d'agric., rue Contrescarpe, 5.
- 8 Arnous-Rivière, Léonce ✻, propr., rue de Strasbourg, 32.
- 9 Attimont, Aristide, docteur-médecin, rue de Gorges, 8.
- 10 Aveniez, avocat, quai Turenne, 8.
- 11 Avril, propriétaire, à la Roche, Saint-Même.
- 12 Avrouin, propriétaire, à la Couronnerie, Carquefou.
- 13 Babonneau, propriétaire, rue du Port, à Redon.


- 14 Barmon (de), Hippolyte, propriétaire, à Questembert.
- 15 Barmon (de), Henri, propriétaire, à Fégéac.
- 16 Barthélemy, docteur-médecin, boulevard Delorme, 17.
- 17 Baseher ✱, maire de Bouguenais, impasse Saint-Laurent.
- 18 Batard, notaire, à Camphon.
- 19 Baudinière (de), Georges, propriétaire, à Drefféac.
- 20 Baudouin, maire de Mouzeil.
- 21 Berneaudaux, docteur-médecin, rue Kervégan.
- 22 Bertin, Auguste, propriétaire, quai Turenne, 7.
- 23 Bertrand-Geslin ✱, propriétaire, à Vue.
- 24 Bertrand, Frédéric, propriétaire, rue des Arts, 31.
- 25 Bertreux, vétérinaire, au Pellerin.
- 26 Beuchet, Al., propriétaire, rue Briord, 13.
- 27 Beuchet, H., propriétaire, quai Duquesne, 9.
- 28 Bichon, propriétaire, à Chéméré.
- 29 Biliais (de la), H., député, cons. gén., maire de Machecoul.
- 30 Biliais (de la), L., propr., à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
- 31 Binet-Delaunay, maire de S^t-Julⁿ-de-Concelles, r. du Moulin.
- 32 Blanchard, Alfred, propriétaire, rue Bertrand-Geslin, 4.
- 33 Blanchet, docteur-médecin, rue du Calvaire, 3.
- 34 Blondel, négociant, place Petite-Hollande, 4.
- 35 Boisgucheneuc (du), propriétaire, Basse-Goulaine.
- 36 Bonnigal, Louis, conseiller d'arrondissement, Vertou.
- 37 Boquien, conseiller général, rue Cambroane, 13.
- 38 Börd, Gustave, rue Mercœur, 20.
- 39 Boubée, Eugène, propriétaire, place Petite-Hollande, 3.
- 40 Boubée, Joseph, rue Bonne-Louise, 7.
- 41 Bouchaud, propriétaire, quai Turenne, 11.
- 42 Baucher-d'Argis, conseiller général, maire de Carquefou.
- 43 Bougra, vétérinaire, rue Scribe.
- 44 Bourdin, Gustave, maire de Bourgneuf.
- 45 Bourmalo, Joseph, propriétaire, à Savenay.
- 46 Bourmont (C^{te} de), à Bourmont, près Candé.

- 47 Bournigal, à la Croix-Rouge, Bouguenais.
- 48 Bousquet, propriétaire, rue Copernic.
- 49 Boussineau (Léger de), prop., châ. de la Loire, Couëron.
- 50 Boussineau, notaire, à Carquefou.
- 51 Boutet, directeur des contributions, rue Kervégan, 32.
- 52 Boux de Casson, propriétaire, rue des Minimes, 5.
- 53 Brard, Georges, propriétaire, rue Gresset.
- 54 Brégeot (de), propriétaire, à Guérande.
- 55 Breil de Pontbriand (C^{te} du), conseiller général, maire
d'Erbray, château de la Haye-Besnoue.
- 56 Bretaud, Honoré, greffier de paix, Machecoul.
- 57 Briau, propriétaire, à Varades.
- 58 Brin, Léon, à Beausoleil, Barbechat.
- 59 Brindeau, maire de Legé.
- 60 Brisseau, Pierre, négociant, poste de Vannes, Nantes.
- 61 Bronkhorst, Gabriel, rue de la Chalotais.
- 62 Brosse (de la), Alfred, place Delorme.
- 63 Brosse (de la), Alphonse, rue Cambronne, 2.
- 64 Brosse (de la), Gustave, place Saint-Pierre.
- 65 Brosse (de la), Léonce, rue Newton.
- 66 Brosse (de la), Louis, maire d'Orvault, pl. de la Monnaie.
- 67 Bruguière, Aug., négociant, prairie au Duc.
- 68 Buot, négociant, place Petits Murs, 4.
- 69 Cadou, propriétaire, au château d'Aulx, la Montagne.
- 70 Caillard, négociant, rue Cambronne, 9.
- 71 Caillé, Dom., négociant, rue du Château, 1.
- 72 Caillé, Dom., propriétaire, rue Royale.
- 73 Caillé, Léon, négociant, rue du Château, 1.
- 74 Caillé, Théophile, à la Bournaie, Monnières.
- 75 Cambourg (V^{te} de), château de la Trinité, Châteaubriant.
- 76 Camiran (V^{te} de), propriétaire, à la Bidière, Moisdon.
- 77 Chamaillard de la Mandinière, commune de la Planche.
- 78 Cardon, Arthur, maire du Loroux-Bottereau, r. Calvaire, 27.

- 79 Cazenove de Pradines, député, cons. gén., r. du Lycée, 17.
- 80 Cézard, A., propriétaire, à Touchelai, Savenay.
- 81 Chabrier, professeur, rue des Arts, 12.
- 82 Chardousse, négociant, rue Brasserie, 2.
- 83 Charette (C^{te} de), Ferdinand, château de Briançon, par
Corné (Maine-et-Loire).
- 84 Charette (de), château de Pont-Hue, à Nort.
- 85 Chatellier, Charles, propriétaire, à Saint-Herblain.
- 86 Chauveau, François, au Doitory, en Saint-Herblon.
- 87 Chéguillaume, Edmond, propriétaire, rue Racine, 10.
- 88 Chéguillaume ✻, Henri, ing^r des ponts et chaus., pl. Graslin.
- 89 Chenantais, Eug., architecte, rue Deshoulières, 9.
- 90 Chénard, propriétaire, à Pont-Rousseau.
- 91 Chesneau, propriétaire, boulevard Delorme, 14.
- 92 Chevalier, Henri, négociant, place du Commerce, 4.
- 93 Chevalier, Arthur, vétérinaire, rue Haudaudine, 1.
- 94 Chevigné (C^{te} de), Olivier, château de Saint-Thomas,
Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
- 95 Chollet, conseiller général, maire de Pornic.
- 96 Chrétien, Félix, propriétaire, à Colpo (Morbihan).
- 97 Cinqalbre, arbitre de commerce, rue Voltaire, 15.
- 98 Ciron, éleveur, rue de Gigant, 32.
- 99 Clémensière (de la), propriétaire, à Maumusson.
- 100 Colas, propriétaire, à Saint-Mars-la-Jaille.
- 101 Colombel ✻, O. A., avocat, rue Cambronne.
- 102 Coiquet, conseiller général et maire de Nort.
- 103 Comice agricole de Saint-Gildas-des-Bois.
- 104 Cormerais, négociant, à Rezé.
- 105 Cormerais ✻, boulevard Delorme.
- 106 Cormerais fils, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- 107 Cornulier (de), Arthur, rue Tournafort, 3.
- 108 Cossé, Victor, raffineur, rue Daubenton.
- 109 Couespel, propriétaire, rue Sully, 6.

- 110 Couessin (de), propriétaire, à Assérac.
- 111 Couffon (de), propriétaire, au Pellerin.
- 112 Crouan, Ernest, directeur de la C^{ie} la *Confiance*, rue Jean-Jacques, 6.
- 113 Crouan, Fernand, négociant, rue de l'Héronnière.
- 114 Dabin, dir^r de la Colonie agr., à la Ducheraie (Cambon).
- 115 Damourette, propriétaire, rue Beaumanoir, 8.
- 116 David-Cahen, négociant, place du Commerce.
- 117 Davost fils, agriculteur, à Châteaubriant.
- 118 Deausse, maire de Pont-Saint-Martin.
- 119 Dejoie, négociant, prairie au Duc.
- 120 Delamare, professeur à l'Ecole de-Médecine, rue Piron, 1.
- 121 Delisse, château de Cavardin, à St-Nicolas-de-Redon.
- 122 Delozes, maire de Saint-Gildas-des-Bois.
- 123 Delteil, chimiste, rue de la Verrerie, 2.
- 124 Demangeat, propriétaire, rue de l'Ecluse, 2.
- 125 Deniaud, maire de Vigneux.
- 126 Desloges, A., rue d'Alger.
- 127 Desmas, propriétaire, rue Jean-Jacques.
- 128 Desfontaine, rue de Châteaudun.
- 129 Devallet, J., négociant, à Nort.
- 130 Dezaunay, V., agriculteur, route de Rennes, 160.
- 131 Dianoux, docteur-médecin, rue Affre, 1.
- 132 Diard, propriétaire, à Montrelais.
- 133 Diffon, A., fabricant d'engrais, Chantenay.
- 134 Dinant, négociant, à Rennes.
- 135 Doré, Edmond, maire de Treillières, rue Crébillon, 24.
- 136 Doré-Graslin fils, André, propriétaire, rue du Calvaire.
- 137 Doré, Philbert, propriétaire, rue Crébillon, 24.
- 138 Dortel, Alcide, avocat, quai Ceineray, 7.
- 139 Douillard, Constant, prop., boulevard Delorme, 22.
- 140 Dresnay (M^{is} du), maire de Fégréac.
- 141 Dubochet, négociant, rue Marceau, 12.

- 142 Du Fort, Arthur, rue Saint-Laurent, 8.
- 143 Dulac, directeur de la C^{ie} l'Union, rue Jean-Jacques, 2.
- 144 Dupont, Dominique, propriétaire, à Ancenis.
- 145 Durand, architecte, rue Beau-Soleil, 9.
- 146 Durfort (V^{te} de), château d'Ancenis-les-Bois, par Riaillé.
- 147 Echenoz, direct. de la comp. des eaux, r. Strasbourg, 22.
- 148 Ecomard, maire de Sainte-Pazanne.
- 149 Ecomard, Hippolyte, à Sainte-Pazanne.
- 150 Eluère, Anselme, propriétaire, à Issé.
- 151 Ernoul de la Provôté, présid^t du Comice de Châteaubriant.
- 152 Esnoul le Sénéchal, propriétaire, à Blain.
- 153 Espivent de Perran, prop., château de l'Ecuray, Prinquiau.
- 154 Etienne, Em. ✻, propriétaire, rue de Bréa.
- 155 Etiennez, avoué, rue de l'Echelle.
- 156 Eugène (R. P. Dom.), abbé de la Trappe de Melleraye.
- 157 Evain, négociant, rue Fredureau, 6.
- 158 Fabre, Paul, propriétaire au Port-Mulon (Nort).
- 159 Ferronnays (Mis de la), député, cons. général, maire de Saint-Mars-la-Jaille, au château de Saint-Mars-la-Jaille.
- 160 Ferronnière, propriétaire, quai Turenne, 9.
- 161 Figat, propriétaire, rue Mercœur, 9.
- 162 Flaire, propriétaire, à Mauves.
- 163 Fleuriot (de), maire d'Oudon.
- 164 Fleury, propriétaire, à Mauves.
- 165 Fontaine, propriétaire, rue Haute-Roche, 6.
- 166 Fonteneau, propriétaire, à Fay.
- 167 Franco, docteur-médecin, à Macheroul.
- 168 Gaborit-Maillard, propriétaire, à Vallet.
- 169 Gabou, propriétaire, à Saint-Père-en-Retz.
- 170 Gahier, conseiller général, à Rougé.
- 171 Gahier, Stanislas, rue d'Orléans, 5.
- 172 Gaillard, François, boulevard Delorme, 40.
- 173 Galot, Jules, rue Bastille, 68.

- 174 Ganuchaud, Georges, rue du Calvaire, 27.
- 175 Ganuchaud, Etienne, notaire, à la Chapelle-sur-Erdre.
- 176 Garaud, J.-B., propriétaire à St-Etienne-de-Corcoué.
- 177 Garnier, constructeur, à Redon (Ille-et-Vilaine).
- 178 Gasnier, propr., à Barre-David, St-Sulpice-des-Landes.
- 179 Gauchet, négociant, quai Fosse, 92.
- 180 Gaudin, au château du Hallay, Haie-Fouassière.
- 181 Genevois, industriel, Petit-Hermitage, route de Rennes.
- 182 Géraudière fils, propriétaire, rue Jean-Jacques, 5.
- 183 Gicqueau, Dominique, propriétaire, à Ancenis.
- 184 Gicqueau, Gabriel, propriétaire, rue de Strasbourg, 27.
- 185 Ginoux de Fermon (C^{te}), député, cons. général, à Paris.
- 186 Giraudais (de la), conseiller général, rue Bonne-Louise.
- 187 Giton-Rouillard, négociant, rue des Bons-Français.
- 188 Godefroy, direct. de l'Ecole nat. de Grand-Jouan, à Nozay.
- 189 Godin, à la Grée, Saint-Mars-du-Désert.
- 190 Gardé, Pierre, propriétaire, à Treffieuc.
- 191 Goullin, G., propriétaire, place Launay, 5.
- 192 Gournerie (de la), maire de St-Herblain, pl. Saint-Pierre.
- 193 Gouraud, docteur-médecin, rue de la Verrerie, 14.
- 194 Gouvello (Le), Charles, au château du Sein, Plessé.
- 195 Gouyon de Beaucorps (de), propriétaire, rue Saint-André.
- 196 Goyon (M^{rs} de), maire de Joué-sur-Erdre.
- 197 Grignon-Dumontin, S., propriétaire, rue Cambronné, 3.
- 198 Guellec, vétérinaire, Savenay.
- 199 Guérin, négociant, rue du Calvaire, 24.
- 200 Guibourd de Luzinai , avocat, rue de l'Héronnière.
- 201 Guichard, Frédéric, cons. d'arrond., rue de Lannay, 6.
- 202 Guichet, propriétaire, rue Voltaire, 25.
- 203 Guihare, propriétaire, à Saint-Nicolas-de-Redon.
- 204 Guihéneuf, négociant, rue d'Orléans, 11.
- 205 Guihot, Pierre, propriétaire et négociant, à Bouvron.
- 206 Guihot, Louis, propriétaire et négociant, à Bouvron.

- 207 Guillemet (Gust.), maire de Mauves.
- 208 Guillemet, docteur-médecin, quai Brancas, 7.
- 209 Guillon, négociant, rue Poissonnerie, 9.
- 210 Guiny (du), cons. gén., maire de Prinquiau.
- 211 Guiny (du), René, propriétaire, rue Sully, 2.
- 212 Guitard, Louis, aux Rigaudières, à Mésanger.
- 213 Hailaust, négociant, à Nantes.
- 214 Haentjens, Ernest, rue de Bréa, 6.
- 215 Halgan, Emm., sénateur, rue Jean-Jacques.
- 216 Hardy, avoué à Paimbœuf.
- 217 Hardy, Jules, propriétaire, rue de Gigant.
- 218 Harmange, propriétaire, rue Gresset, 15.
- 219 Haye-Jousselin (de la), Louis, conseiller général, Derval.
- 220 Hémerly, propriétaire, à Fay.
- 221 Herbelin, Alcide, négociant, rue Jean-Jacques, 10.
- 222 Herbelin, O. A., prof. à l'Ecole de Médecine, rue Sully, 1.
- 223 Hersart du Buron, château du Buron, à Vigneux.
- 224 Heurtaux (docteur), rue Newton, 2.
- 225 Houdet, Furcy, négociant, rue Gresset.
- 226 Huard, négociant, à Pont-Rousseau.
- 227 Hubert père, propriétaire, rue Scribe, 3.
- 228 Hugé-Jollet, négociant, à Riaillé.
- 229 Jaguelin, maire de Vue.
- 230 Jamin, Raymond, propriétaire, à Machecoul.
- 231 Jamonnières (des), Arthur, rue Félix, 11.
- 232 Jegen, Ferdinand, rue de Mirelles, à Ancenis.
- 233 Jollan de Clerville, docteur-médecin, rue des Cadeniers.
- 234 Jollet, propriétaire, rue Bertrand-Geslin, 4.
- 235 Joûon, docteur-médecin, rue de Courson.
- 236 Jourdan, propriétaire, rue Guépin.
- 237 Joyau, Ferdinand, rue Mirelles, à Ancenis.
- 238 Joyau, avocat, avenue Russeil.
- 239 Jubineau, Théod., avocat, rue Thiers, 4.

- 240 Juigné (C^{te} de), député, conseiller général, à Chéméré.
241 Justeau, Louis, rue de Charost, à Ancenis.
242 Justeau, Alexandre, négociant, à Belle-Vue, St-Nazaire.
243 Laganne, H., propriétaire, rue du Calvaire, 24.
244 Laganne fils, direct. de la C^{ie} la *Royale*, pass. Pommeraye.
245 Laganne, Em., avenue de Launay, 30.
246 Lallié, Alf., maire de St-Colombin, r. Bertrand-Geslin, 5.
247 Lambilly (V^{te} de), propriétaire, rue de Strasbourg, 27.
248 Lambourg, maire de Maumusson.
249 Lamisse, Pierre, propriétaire à la Chapelle-sur-Erdre.
250 Lancelot, Raphaël, maire de Rezé, à Trentemoult.
251 Landemont (C^{te} de), Amb., château de la Guère, Ancenis.
252 Lareinty (B^{en} de) ✨, sénat., château de Chassenon, Blain.
253 Lareinty (de), Jules, cons. gén., ch. de Chassenon, Blain.
254 Laroche, propriétaire, à Missillac.
255 Larocque, Eugène, O. I., direct. de l'Ecole des Sciences.
256 Laureau, négociant, à Hennebont (Morbihan).
257 Lavallée, Henri, château de la Quertrais, Mésanger.
258 Leblanc neveux, négociant, prairie au Duc, 4.
259 Lechat ✨, propriétaire, place Launay, 5.
260 Le Clair, Didier, à la Sublaire, Campbon.
261 Le Cour, Ch., conseiller général, député, rue de Bréa.
262 Le Cour, H. ✨, maire de Campbon, rue de Bréa, 2.
263 Lecuyer, François, propriétaire, à Cordemais.
264 Lefeuvre, Gustave, rue des Cadeniers.
265 Lefèvre, Adolphe, pépiniériste, rue d'Allonville, 24.
266 Leglas-Maurice ✨, industriel, rue de Briord, 9.
267 Le Goûais, Augustin, rue du Château.
268 Legoux, maire de Notre-Dame-des-Landes.
269 Lemasne de Brons, prop., à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
270 Lemeignen, Henri, avocat, rue Bonne-Louise, 7.
271 Lemut, industriel, rue Mondésir.
272 Leneil, François, négociant, à la Chapelle-Glain.

- 273 Lequen d'Entremeuse, propriétaire, rue de Bréa, 2.
274 Le Romain, avocat, rue Royale, 14.
275 Leroux, Jules, propriétaire, rue du Bocage.
276 Leroux, Prosper, propriétaire, à Nozây.
277 Leroux fils, Charles, rue Racine, 11.
278 Le Sénéchal fils, négociant, prairie au Duc.
279 Le Tilly, Benjamin, maire d'Assérac.
280 Letort, maire de Saint-Sulpice-des-Landes.
281 Leussier, Joseph, à Châteaubriant.
282 Lévesque, Georges, rue Harrouys, 3.
283 Lévesque fils, Louis, boulevard Delorme.
284 Lévesque père, négociant, place Lafayette.
285 Lézardière (de), propriétaire, à Avrillé (Vendée).
286 Libaudière, A., négociant à Chantenay.
287 Linyer, avocat, rue Paré, 1.
288 Litou, Ch., propriétaire, à Saint-Herblain.
289 Litoux, Jul., propriétaire, à Saffré.
290 Loiret, négociant, place du Commerce, 12.
291 Longueville (de) ✻, propriétaire, place Saint-Pierre.
292 Longueville (de), O. ✻, maire de St-Aignan, pl. St-Pierre
293 Lorieux, Ed^d, commissaire-priseur, rue du Couëdic, 10.
294 Lotz aîné, propriétaire, rue du Moulin-des-Poules.
295 Lotz, Alf., constructeur, rue Canclaux.
296 Lozach, propriétaire, boulevard Delorme, 14.
297 Lucas, Aristide, notaire, à Nort.
298 Luneau, docteur-médecin, rue Guépin, 1.
299 Luzierre, Ed^d, notaire, quai Brancas, 2.
300 Magré, propriétaire, rue Santeuil, 6.
301 Maillard, François, propriétaire, avenue Russeil.
302 Mairy-Olivier, négociant, rue Colbert, 13.
303 Maisonneuve, pharmacien, à Challans.
304 Maisonneuve, Julien, propriétaire, place Saint-Pierre.
305 Maisonneuve, Charles, propriétaire rue de Strasbourg.

- 306 Marion de Procé, Georges, avocat, rue Anizon.
- 307 Martel (C^{te} de), O. ✻, à Pont-Veix, Conquereuil.
- 308 Masseron, ✻, quai de la Fosse, 86.
- 309 Massion, Gustave, propriétaire, place Launay.
- 310 Masson, Anselme, propriétaire, place Dumoustier.
- 311 Maubuée (de), château d'Omblepied, Oudon.
- 312 Maugat, propriétaire, quai Fosse, 12.
- 313 Maulouin, Prosper, prop., rue de Châteaubriand, 16.
- 314 Maulouin, notaire, quai d'Orléans.
- 315 Maussion, Auguste, propriétaire, impasse Rosière.
- 316 Max de Maisonneuve, propriétaire, boulevard Delorme.
- 317 Mellinet et C^{ie}, imprimeurs, place du Pilon, 5.
- 318 Ménard, Anthime fils, avocat, place Royale.
- 319 Ménard fils, maire de Châteauthébaud, rue Gresset.
- 320 Ménard-Briaudeau, propriétaire, rue Gresset, 9.
- 321 Mercier, Joseph, Grande-Rue, à Redon.
- 322 Méresse, Gabriel, banquier à Saint-Nazaire.
- 323 Metterreau, propriétaire, à Nort.
- 324 Minehy (du), Pierre, propriétaire, rue Strasbourg.
- 325 Mitry, Charles-Vincent, rue Mirelles, Ancenis.
- 326 Mondain, Jean, propriétaire, rue Racine, 9.
- 327 Mongin, propriétaire, rue Piron.
- 328 Monnier, expert, à Saint-Gildas-des-Bois.
- 329 Montaigu (c^{te} de), cons. gén., chât. de la Bretesche, Missillac.
- 330 Monti de Rezé (C^{te} de), A., propriétaire à Vigneux.
- 331 Monti de Rezé (C^{te} de), H., propriétaire, rue Strasbourg.
- 332 Moreau, négociant, quai Turenne, 7.
- 333 Mosneron-Dupin, propriétaire, rue Voltaire.
- 334 Mouraud, propriétaire à la Grenouillère.
- 335 Naintré, propriétaire, quai Ile-Gloriette, 6.
- 336 Nau, Paul, architecte, rue Lafayette, 16.
- 337 Naud, Louis, négociant, à Pont-Rousseau.
- 338 Naux, maire de Sautron, quai Maison-Rouge, 11.

- 339 Nidelet, notaire, rue Crébillon.
340 Noue-Billault (de la) O. ✻, cons. général, à Nozay.
341 Ollive, Jean, négociant, à Pont-Rousseau.
342 Ollive, Jules, négociant, à Pont-Rousseau.
343 Ollivié, expert, rue Mercœur, 2 bis.
344 Papin de la Clergerie, propriétaire, rue Brancas, 19.
345 Panneton, Georges, boulevard Delorme, 38.
346 Pavageau, propriétaire, quai Fosse. 85.
347 Peigné-Libeu, propriétaire, quai Duguay-Trouin, 5.
348 Peigné, Wil., propriétaire, rue du Moulin, 22.
349 Peigné, Louis, propriétaire, côte Saint-Sébastien.
350 Pellerin, Ch., raffineur, quai de Richebourg, 15.
351 Pellerin, Jam., propriétaire, rue la Rosière.
352 Pellerin de la Vergne, cons^{er} général, maire de Boussay.
353 Péneau, négociant, à Pont-Rousseau.
354 Péquin, Léon, industriel, place du Bouffay, 6.
355 Perchais, Lud., propriétaire à la Chapelle-Basse-Mer.
356 Pergeline, Eugène, négociant, quai de Richebourg, 2.
357 Perraud, Emile, minotier, à Issé.
358 Perraud, Paul, minotier à Issé.
359 Perron, expert à Varades.
360 Perthuy, Alexandre, négociant, rue Jean-Jacques, 10.
361 Picard, Charles, propriétaire, à Plaisance (Montbert).
362 Pichery, maire du Pellerin, rue Strasbourg, 22.
363 Pibier-Géraudière, propriétaire, avenue Lelasseur.
364 Pillet, O., négociant, prairie au Duc.
365 Pilon, Emile, négociant, à Chantenay.
366 Pilon, Eug., négociant, à Chantenay.
367 Pilon, Jules, négociant, à Chantenay.
368 Pineau fils, industriel, rue Santeuil, 6.
369 Piochelle, négociant, rue de Gigant, 51.
370 Poëlane, J., à la Plaise, Chapelle-Basse-Mer.
371 Poirier, propriétaire, rue Cassini, 5.

- 372 Polo, Jules, propriétaire, rue de Bel-Air.
373 Ponceau (du), propriétaire, place de la Préfecture.
374 Poulain, Cl., propriétaire, passage Lévesque.
375 Poulain, propriétaire, place Royale, 3.
376 Poulain, Alfred, négociant, quai Hôpital, 11.
377 Poupârt, négociant, rue de Rennes, 46.
378 Poydras de la Lande, propriétaire, rue d'Argentré.
379 Prémion, propriétaire, à Herbignac.
380 Pretceille et Jouan, négociants, quai de la Fosse, 79.
381 Provost, Joseph, pépiniériste, route de Rennes.
382 Pucel, propriétaire, au Loroux-Boltereau.
383 Quilgars, conseiller général, à Guérande.
384 Rédacteur en chef du *Phare de la Loire*.
385 — de l'*Union Bretonne*.
386 — de l'*Espérance du Peuple*.
387 — du *Progrès*.
388 — du *Populaire*.
389 Reliquet, propriétaire, rue Lafayette, 10.
390 Renaud ✻, industriel, prairie de Mauves.
391 Renaud-Marchand, propriétaire, à Legé.
392 Ricordel, ✻, conseiller général, à Couëron.
393 Riom, Jules, propriétaire, rue Mondésir.
394 Rivron, maire de Sucé, place Royale.
395 Robert, propriétaire, à Sautron.
396 Rochefoucauld (C^{te} de la), Fois ✻, propr., aux Dervallières.
397 Rochemacé (de la), propriétaire à Couffé.
398 Rochequairie (C^{te} de), à Martaizé (Vienne).
399 Rochequairie (M^{is} de), propriétaire, à la Chapelle-Glain.
400 Rouche père, négociant, quai Fosse, 53.
401 Rouche fils, négociant, rue Marceau.
402 Rousseau, J., propriétaire, rue d'Alger, 5.
403 Rousseau, Emile, rue du Coq-d'Inde, à Ancenis.
404 Roussel, Joseph, à la Hunaudière, à Sion.

- 405 Rouxeau, propriétaire, quai Turenne, 13.
406 Roy, Donatien, propriétaire, quai du Port-Maillard.
407 Royné, Léon, propriétaire, à Ancenis.
408 Rozier, négociant, place de la Monnaie, 6.
409 Saint-Germain (C^{te} de), propriétaire, à Guémené-Penfao.
410 Saint-Quentin (de), Léon, notaire à Machecoul.
411 Samson, Olivier, propriétaire, rue du Moulin, 6.
412 Sauvestre, E., négociant, place François II.
413 Say, Edouard, rue Rosière, 15.
414 Séché, Joseph, à Saint-Fiacre.
415 Serrant (de), château de Québillac, Bouvron.
416 Serrant (de), Edgard, château du Verger, Bouvron.
417 Sesmaisons (C^{te} de), propriétaire à la Chapelle-sur-Erdre.
418 Siffait, maire du Cellier, rue Newton.
419 Simon, Amaury, cons. gén., à Saint-Nicolas-de-Redon.
420 Simon, Emile, propriétaire, rue Jean-Jacques, 14.
421 Simoneau, propriétaire à Machecoul.
422 Simoneau, docteur-médecin, rue Lafayette, 2.
423 Sorin, Charles, pharmacien à Machecoul.
424 Sorin, Ernest, expert, aux Trois-Moulins, Rezé.
425 Souchet, négociant, quai de l'Hôpital.
426 Suzer, Henri, industriel, rue de Versailles.
427 Taillart, propriétaire, à la Montagne, près Indret.
428 Talhouet (C^{te} de), rue de Corbun, 3, à Rennes (Ille-et Vil.)
429 Talva, à Pont-Rousseau.
430 Tenaud, Claude, propriétaire, à Donges.
431 Ternay (M^{is} de), conseiller général, maire du Bignon.
432 Tertrais, négociant à Beautour, Vertou.
433 Thébaud, Prosper, négociant, quai Saint-Louis.
434 Thébaud-Porteau, négociant, boulevard Delorme.
435 Thébaud, François, propriétaire, rue Mazagran, 6.
436 Thibaud, Paul, avocat, rue Crébillon, 13.
437 Thibeaud-Nicollière, avocat, rue Jean-Jacques, 12.

- 438 Thoinnet de la Turmelière, député, Ancenis.
439 Toublanc, Auguste, à la Boitaudière, maire du Landreau.
440 Toulmouche, chât. de Blanche-Couronne, Chap.-Launay.
441 Valentin, docteur-médecin, rue de Gigant.
442 Van Iseghem, Henri, cons. gén., rue du Calvaire, 9.
443 Van Neunen, propriétaire, rue Dugommier.
444 Varsavaux, propriétaire, rue Gresset, 8.
445 Verger, propriétaire, place de la Monnaie.
446 Vernon (M^{is} de), au château de la Briaïs, St-Julⁿ-de-Vouv.
447 Viaud, Eugène, vétérinaire, au Loroux-Bottereau.
448 Vienne (de), Matthieu, ancien magistrat, Thouaré.
449 Vieuville (de la), Charles, rue d'Aguesseau, 4.
450 Vincent père, propriétaire, quai des Tanneurs.
451 Voruz aîné ✻, maire d'Aigrefeuille, rue Linné.
452 Voruz jeune, propriétaire, boulevard Delorme.

MEMBRES ADMIS DANS LA SÉANCE DU 9 JANVIER 1886.

- MM. Delavauguyon, notaire à Vieillevigne; présenté par MM. Figat et Guihéneuf.
André Gouin, agent de change, rue du Calvaire, 28.
Henri Talvande, tenue Camus, 11; présentés par MM. Figat et Douillard.
Perchais, propriétaire, rue de Paris, 118; présenté par MM. Talva et J. Amiaud.
Dom. Cossé, rue Cambronne; présenté par MM. Figat et V. Cossé.
Peltier, propriétaire aux Touches; présenté par MM. Figat et Rivron.
Barth. Desmarais, rue des Prêtres, à Ancenis; présenté par MM. Figat et Gicquieau.
Emile Bouanchaud, maire de Mouzillon.
J.-M. Robinet, négociant, quai Maison-Rouge, 1.
Ed. Gouin, courtier, rue de la Verrerie, 18; présentés par MM. Andouard et Herbelin.
H. Lefèvre, pépiniériste, rue des Hauts-Pavés; présenté par MM. Andouard et Dezaunay.

AVIS.

MM. les Membres du Comice sont instamment priés de donner avis des inexactitudes qui auraient pu se glisser dans l'indication de leurs nom, prénoms, profession ou domicile.

CALENDRIER DU CULTIVATEUR (').

FÉVRIER.

On continue à donner aux terres les façons préparatoires pour les ensemencés de printemps ; on laboure et on fume la terre destinée aux plants de choux et betteraves.

On nettoie les rigoles d'assainissement et on surveille les drainages. Il est bon de herser les prairies par un temps sec, pour détruire la mousse, et de répandre, si on ne l'a déjà fait, des composts ou des phosphates fossiles à la dose de 500 à 1,000 kilog. à l'hectare. On enlève les feuilles, afin qu'elles ne forment pas en se décomposant un terreau acide.

On sème les vesces et les seigles pour fourrages ; on commence les semailles d'avoine ; on herse et on roule les céréales d'automne ; on sème les fèves en lignes espacées de 65 centimètres. Les fèves réussissent généralement dans les terres argileuses et argilo-calcaires. On fume en donnant le dernier labour.

Soins à donner aux fumiers. — Les fumiers doivent être étendus régulièrement tassés et foulés à mesure qu'on les extrait des étables. Il est recommandé de saupoudrer les litières avec des phosphates qui absorbent

(') La plupart de ces conseils sont extraits d'ouvrages publiés par M. Rieffel et par M. le professeur Gressent.

l'ammoniaque et enrichissent le sol en acide phosphorique dont il a toujours besoin.

Jardin fruitier. — Les arbres fruitiers doivent être taillés lorsque le temps est doux. Il faut réserver pour les premiers jours de mars la taille des pommiers et des poiriers très vigoureux et peu fertiles. Leur excès de végétation empêche la fructification ; une taille très tardive la détermine.

M^{is} DE ROCHEQUAIRIE.

TRAVAUX DU COMICE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 9 janvier 1886.

PRÉSIDENCE DE M. DELOZES.

La Société d'agriculture de Joigny envoie son Bulletin et demande l'échange avec celui du Comice. — M. Rieffel est nommé membre honoraire. — M. de Lambilly expose que la Société des agriculteurs de France doit tenir sa séance générale en mars et qu'il y a lieu de désigner les délégués que le Comice désire y envoyer pour le représenter. — L'assemblée désigne MM. les Sénateurs et Députés de la Loire-Inférieure qui sont membres du Comice. — M. Figat, trésorier, dépose sur le bureau les comptes de l'exercice 1885. Une Commission composée de MM. Paul Renaud, Douillard et Couespel est chargée d'examiner la gestion du Trésorier et de présenter un rapport à la prochaine séance. — M. Dezaunay lit une communication sur le rouleau à billons insérée au Bulletin. — M. Andouard invite l'assemblée à s'occuper de suite de la question des droits de douane, bien que celle-ci n'ait

pas été mise à l'ordre du jour. L'assemblée est d'avis de faire appuyer auprès des pouvoirs publics les chiffres adoptés dans la session de la Société des agriculteurs de France en 1884 et qui sont les suivants :

Blés, méteil, épeautre, par quintal	fr. 5
Seigle, avoine, orge ou maïs, par quintal.....	3
Farines de toutes natures, par quintal.....	9
Chevaux, par tête	70
Poulains ayant toutes leurs dents de lait, par tête.....	35
Bœufs, par tête.....	60
Taureaux et vaches, par tête	40
Taurillons, bouvillons et génisses ayant toutes leurs dents de lait, par tête.	20
Moutons, par tête	7
Porc, par tête.....	15
Porcs de lait, par tête.....	3
Viande fraîche, par 100 kilog.....	20
Viande salée, par 100 kilog.....	15

Sur la proposition de M. Herbelin, le sarrasin sera joint à l'article blés, méteil, épeautre; les blés-noirs de Russie commençant à arriver sur notre marché. — Le Comice ne croit pas devoir appuyer la proposition de M. Dezaunay demandant une surélévation de droits sur les raisins secs qui servent à la fabrication des vins artificiels et viennent faire concurrence à nos vins de pays. — L'assemblée appuie la demande de M. le comte de Landemont sur la nécessité de faire annuler les tarifs de chemins de fer dits de pénétration qui placent notre agriculture dans une situation moins favorable que celle des étrangers. — M. Arnault fait remarquer que les cidres, sur certains parcours de chemins de fer, paient un tarif supérieur à celui des vins, bien que la valeur de ces derniers soit bien supérieure. L'assemblée approuve cette proposition. — En conséquence, il est décidé qu'une note sera adressée à

MM. les Députés de la Loire-Inférieure pour les inviter : 1° à appuyer le tarif des droits de douane votés dans la session des agriculteurs de France, en 1884, en y joignant le sarrasin ; 2° à demander l'annulation des tarifs de pénétration ; 3° à faire réviser les tarifs de chemins de fer relatifs au transport du cidre. — M. de la Rochemacé fait sur le cours commercial des vins une communication très intéressante qui est insérée au Bulletin.

Séance du 23 janvier 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CORMERAIS.

Le Comice de Montdidier envoie le programme des fêtes qu'il prépare à l'occasion du centenaire de Parmentier et demande l'adhésion du Comice. La question sera mise à l'ordre du jour de la séance de février. — Au nombre des brochures reçues se trouve un traité élémentaire d'agriculture à l'usage des écoles primaires. Cet ouvrage, qui a paru intéressant et dont le prix est très minime, 0 fr. 15 c., est renvoyé à la Commission de l'enseignement qui fera un rapport sur ce sujet. — Le Ministre de l'agriculture envoie un volume publié par le service agricole de l'Etat de Michigan (Etats-Unis), pour l'année 1884. — M. Andouard, secrétaire général, lit son rapport sur les travaux du Comice pendant l'année écoulée. — M. Figat, trésorier, rend compte de la situation financière du Comice pour 1885, et lit un projet de budget pour 1886. Après avoir entendu le rapport de la Commission des finances, le Comice approuve la gestion du Trésorier pour 1885. — M. Gauchet, bibliothécaire, lit son rapport sur la situation de la bibliothèque.

Tous ces documents sont insérés au présent Bulletin.

M. le Président annonce sept nouvelles présentations.

LE COURS COMMERCIAL ET RÉEL
DES VINS ET DES BLÉS DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M. DE LA ROCHEMACÉ.

MESSIEURS,

Entre les 19 et 24 octobre dernier, les marchands de vin en gros de Nantes, syndiqués, dit-on, au nombre de huit, se sont coalisés contre les producteurs de vin du département.

Le vin muscadé valait de 105 à 110 fr. : ils l'ont coté 90 fr. ; puis, ayant de la sorte créé du jour au lendemain une baisse de 15 %, tant sur le muscadé que sur le gros-plant, ils ont porté à la presse locale un joli petit tableau, très ingénieux, décoré du titre de *Cours authentique des vins de la Loire-Inférieure*.

Quelle qualité peuvent bien avoir des marchands de vin pour donner à la presse des *cours authentiques*, ni plus ni moins que si ledit Syndicat des marchands de vin était celui des agents de change ? s'il y a un légiste dans l'auditoire, je lui laisse le soin de me réfuter ou de conclure.

Etant donné que le Syndicat des marchands de vin s'est livré vis-à-vis de la presse locale et du public à une supercherie constituant ce que l'on appelle une manœuvre de bourse, pourquoi les producteurs, par droit de revanche et de légitime défense, n'opposeraient-ils pas leur union à la coalition précitée ?

L'union des producteurs viticoles, suivant M. S., pourrait ici centraliser 30,000 hectolitres de vin, année moyenne ; aux prétendus *cours authentiques* opposer, dans la presse, ses ventes effectives et réelles à mesure qu'elles se produisent.

Pour cela, il faut un Bureau permanent et le Comice central n'en a pas : mais tout à côté, il y a le Syndicat pro-

fessionnel des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, et M. le Vice-Président du Comice est tout à la fois Secrétaire général du Syndicat : ses bureaux sont 27, rue de Strasbourg, Nantes ; que chacun lui adresse le chiffre de ses ventes effectives.

Il n'y a pas d'association à former, comme cela existe à Bordeaux, il suffit de créer dans le Syndicat professionnel agricole une Section de viticulture.

Avons-nous à redouter, Messieurs, l'importation étrangère dont nous menace le Conseil des huit, ou des dix ?

Il a délégué, le 19 décembre, deux des siens pour aller acheter, en Hongrie et jusqu'en Serbie, des vins blancs ordinaires revenant, à Nantes, à moins de 100 fr. la barrique, prix discuté du muscadé ; or, je suis allé de Vienne à Trieste, et, sur tout le parcours, il ne m'a été offert comme vin d'ordinaire que du Bordeaux ou bien, à prix égal, le Voslauer ou l'Erlauer, vins du pays.

Le Furmint Tokayer (ou Tokai de Hongrie) du docteur Szabo, Gyula, coûte la modeste somme de 16 fr. le litre, comme le Château-Yquem, qu'il est loin de valoir.

Chacun peut s'assurer du fait *Aux fins Gourmets*, rue Jean-Jacques, où il est vendu 8 fr. la demi-bouteille.

L'étranger a-t-il donc, Messieurs, des vins ordinaires dans la véritable acception du mot ?

Je connais le Palatinat, l'Autriche, la Hongrie, la Styrie, la Dalmatie et la Vénétie, sans parler de l'Espagne. Dans tous ces pays, ce qui est introuvable, c'est le vin ordinaire : on vous donne deux verres, un grand pour l'eau, un petit pour le Gumpolker, l'Ofner, le Lutemberger, le Kersbach, le Marsala ou le Chères. Aucun de ces vins ne supporte l'eau, parce qu'ils sont trop sucrés et aucun buveur ne les supporte impunément, parce qu'ils sont trop alcooliques, titrant de 12 à 14°.

S'il y avait un médecin dans la salle, je lui poserais cette

question : au point de vue de l'hygiène, un vin léger, coulant, suivant l'expression technique, titrant de 8 à 10°, comme nos petits Bordeaux, Graves, Bourgogne et muscadé, n'est-il pas infiniment plus salubre que l'addition d'eau dans un vin capiteux ?

Sous prétexte de mettre de l'eau, on ne se rationne pas, on n'en met guère et l'on s'alcoolise, puisque l'alcool s'additionne.

(Ici un membre de l'assemblée fait observer que le muscadé titre plus de 8°.)

L'observation qui m'est faite, Messieurs, est juste. En 1868 j'ai vu le muscadé titrer 13° : j'en ai encore ; mais cette année-là il a exterminé tous les ivrognes, ce dont je ne lui fais pas reproche, et donné des migraines et des insomnies aux gens sobres. Tout vin titrant 13° est imbuvable pur, sauf par les Anglais qui ne redoutent pas de finir par le *delirium tremens*.

Comment donc les marchands de vin en gros peuvent-ils espérer le bon marché par les vins d'importation uniformément alcoolisés à 16°, suivant la tolérance fiscale ?

Par un moyen très simple, le dédoublement, ou le coupage, subsidiaires du vinage : mélangez une barrique de vin d'Espagne, d'Italie ou de Serbie, à 16°, avec trois barriques de gros-plant à 7°, vous aurez 37° à diviser par 4 ; ce qui donnera ce que l'on appelle commercialement un bon vin de ménage à 9° : ce que j'appellerai, moi, une sorte de piquette internationale aussi peu hygiénique que le gros-plant lui-même.

Le fait est-il niable ? Il est démontré par un document public tout récent, un arrêté prescrivant un *certificat d'origine* pour les vins d'Algérie à l'exportation, ou à destination des ports de France : la raison d'être de cette mesure est celle-ci : il existe en France, notamment dans le Midi et les environs de Marseille, des fabriques de vin de raisin sec, glucoses,

tannin et autres ingrédients : le vin chimique est mis à 6 ou 7° ; on nolise un navire pour l'Algérie, aller et retour, on le charge de ce produit industriel, porté en Algérie à 16° par addition d'alcool exempt de droit dans la colonie et il revient chez nous sous le nom de vin algérien. Une barrique de cette mixture, mêlée à trois barriques de gros-plant, donne le *vin blanc de ménage* destiné à faire concurrence au muscadé à prix réduit.

Je crois avoir, Messieurs, épuisé mon sujet et, pour conclure, je proposerai au Syndicat professionnel la formation d'une Section viticole, le choix d'un courtier chargé de connaître des quotités disponibles et livrables, de fournir à la presse les prix des ventes effectuées et, puisque nous exigeons de nos fournisseurs d'engrais les garanties d'identité, *pourquoi ne les fournirions-nous pas à nos acheteurs de vin* par un certificat d'origine et de qualité différentielle, comme cela se pratique en Algérie?

Un membre du Bureau me fait observer que la communication inscrite vise aussi le commerce et le cours réel des blés à récolte ; à cela je répons que les formes ci-dessus décrites seraient tout aussi applicables au cours *des blés à livrer* pendant la moisson qu'au cours des vins avant ou après récolte, et que le même courtier, ou un courtier spécial, pourrait traiter pour les membres du Syndicat aussi bien de leurs céréales que de leurs vins.

En fait, c'est un cas de légitime défense dont il s'agit d'organiser la forme.

LES CHOUX VERTS ET L'ACIDE PHOSPHORIQUE

PAR M. CH. LITOU.

Au commencement de l'année 1885, je priai M. Andouard d'analyser des choux. Voici les résultats obtenus :

Les choux [venus dans une terre de lande insuffisamment
graisnée ont donné :

	Acide phosphorique.	Azote.
N° 1, terre de lande	0.094	0.428
N° 2, terre sableuse mieux graissée. . .	0.118	0.430
N° 3, très bonne terre très bien fumée.	0.175	0.494

Soit 48 et 85 % de plus en acide phosphorique.

Le n° 1 était rabougri, les nos 2 et 3 étaient fort beaux.

L'azote est à peu près égal pour le n° 1 et le n° 2, 0.428 et 0.430. Pour le n° 3, il y a 15 % de différence avec le n° 1.

Le phosphate est donc un facteur fort important pour les choux, puisque l'azote étant à peu près égal pour le n° 1 et le n° 2, ils présentaient une différence très considérable. On ne saurait donc, d'après ces résultats, trop engager les cultivateurs à employer des phosphates pour cette récolte. Je dois ajouter que les plus beaux choux étaient de l'espèce frisée ou fraise de veau.

LES DOMMAGES CAUSÉS AU BLÉ PAR LE DÉGEL ET ATTRIBUÉS AUX INSECTES

PAR M. CH. LITOU.

Dans les premiers jours de mars 1885, une gelée assez forte, suivie de dégel, se produisit. Le blé, qui avait fort belle apparence huit jours auparavant, avait déperî dans une proportion considérable. On attribuait cet accident aux insectes, je fis rechercher en terre et l'on n'en vit pas trace. En examinant avec attention, je constatai que les racines n'étaient pas attaquées et je supposai qu'elles avaient été déplacées parce que la terre avait été soulevée par le dégel. La lige centrale avait pourri et se séparait de la gaine avec

la plus grande facilité. La pièce de terre avait été défrichée l'année précédente.

LES FUMURES EN COUVERTURE

PAR M. CH. LITOU.

Dans un terrain contenant 3 ares j'ai récolté 18 décalitres d'avoine, ce qui correspond à 60 hectolitres à l'hectare. Voici dans quelles conditions :

Cette terre, qui fait partie de ma réserve, avait rapporté l'année précédente une récolte de carottes rouges. Elle avait été fumée avec un tombereau de fumier de ville consommé contenant 3 mètres cubes fourni par la répurcation de Nantes et coûtant 23 fr., ce qui représente 766 fr. 66 c. par hectare, fumure très considérable. La récolte des carottes avait été passable, mais cependant rémunératrice. Elles avaient été parées par un temps fort sec et avaient souffert de cet excès de propreté.

Je crus ne pas devoir mettre de fumier pour l'avoine semée en octobre 1884, mais à la fin de février 1885 je fis répandre sur la moitié des trois ares deux kilos de sulfate d'ammoniaque et un kilo et demi de superphosphate, le tout pouvant représenter 1 fr. 25 c. de dépenses, y compris les frais d'épandage.

Dans cette partie, la récolte était d'un tiers plus forte et comme grain et comme paille. La proportion des brins de paille était de 37 à 47 et la hauteur, au lieu de 1 m. 60 c., était de 1 m. 90 c. Je calcule donc que si toute la parcelle avait été fumée avec le sulfate d'ammoniaque et le superphosphate de chaux, j'aurais eu 3 décalitres de plus, autrement dit 21 décalitres pour les 3 ares, soit 70 hectolitres à l'hectare.

La terre était, du reste, extrêmement propre à l'endroit où la récolte avait été supérieure, aucun brin d'herbe ne paraissait. Une très petite partie avait versé, mais n'avait pas souffert, le grain étant déjà formé lors des grands ouragans qui avaient sévi fin juin. J'attribue cet accident à la très petite quantité de superphosphate relativement au sulfate d'ammoniaque, et aussi peut-être à l'inégale répartition du dit sulfate faite par une main inhabile. J'avais fait répandre l'engrais en deux endroits qui, à partir du 5^e ou 6^e jour, ont montré une vigueur qui ne s'est pas démentie jusqu'au jour de la récolte.

L'avoine pesait 52 kilos.

Le terrain avait été semé à plat, charrué et non bêché tant pour l'avoine que pour les carottes. Il y a quelques années, il avait rapporté une belle récolte en grain de blé Hickling; la paille, malheureusement, était courte.

Le rendement que je vous ai cité n'est pas, du reste, un fait nouveau, car je lis dans le *Précis d'agriculture* de Payen et Richard, tome 1^{er}, page 259, que l'hectare peut rapporter 70 hectolitres, d'après Mathieu de Dombasle.

Bobierre, dans son livre de *l'Atmosphère*, page 385, cite des rendements d'avoine semée dans l'année même de 54 h. 29 d'avoine dans des terres de *landes* après sarrazin.

A propos de Bobierre, permettez-moi de demander que la note si complète et si substantielle que M. Andouard a faite sur les travaux de cet éminent chimiste, ancien président de notre Comice, soit publiée dans notre Bulletin. Nous possédons une notice charmante sur l'homme, par M. Mosneron-Dupin. Complétons l'homme par le savant; je crois que nous aurons en notre possession un document qui fera honneur à notre Comice, dont Bobierre fut un des plus illustres membres.

LE ROULEAU A BILLONS

PAR M. V. DEZAUNAY.

La communication que je vais avoir l'honneur de vous faire, a pour but d'attirer votre attention sur un instrument encore peu connu, mais qui paraît appelé à donner des résultats importants tout en étant très simple et d'un prix peu élevé.

Le rouleau à billons dont je vais vous entretenir a été construit par notre collègue M. P. Renaud. Il a eu l'obligeance de faire le modèle réduit que vous avez sous les yeux.

Quel est l'inventeur de ce rouleau ? Je l'ignore. J'en ai trouvé l'idée première chez un cultivateur de la commune de Vigneux. Celui-ci avait pris un pied de frêne qu'il avait fait bûcher de façon à lui donner grossièrement la courbe d'un billon ; naturellement cet outil était fort imparfait et pourtant malgré sa défectuosité il rendait des services. Je m'en suis servi pendant quelque temps et j'ai de suite reconnu qu'on pouvait tirer bon parti de cet outil qui supprimait notablement la main-d'œuvre tout en perfectionnant le travail.

Le rouleau de frêne a été modifié et après plusieurs transformations il est arrivé à l'état sous lequel vous le montre le modèle que vous avez devant les yeux.

Ce rouleau se compose de deux troncs de cône évidés et indépendants autour d'un essieu sur lequel ils sont réunis par leur petite base : cette disposition a pour but de faciliter l'évolution au bout de chaque billon sans entraîner de terre. Des rondelles mobiles intercalées entre les deux troncs de cône permettent d'adapter le rouleau à tous les billons quelle que soit leur grosseur. Pour les petits billons il suffit de retirer quelques rondelles qu'on place entre le rouleau et ses coussinets. Enfin quand on désire obtenir un tassement très

énergique, on peut charger le rouleau en plaçant des pierres sur la carrée sur laquelle le conducteur peut s'asseoir au besoin.

Comme vous le voyez, cet outil est d'une très grande simplicité, ses organes sont rustiques ; ils ne comportent ni vis ni écrous à démonter. Pour faire un changement de largeur, il n'y a qu'une goupille à retirer. Les réparations ne sont pas à redouter : rien dans cet outil ne présente de parties fragiles, sa durée est pour ainsi dire illimitée et son prix d'achat sera facilement gagné par l'économie de main-d'œuvre qu'il procure.

Je ne crois pas nécessaire d'insister sur les bons effets d'un roulage fait à propos ; tout le monde est à peu près d'accord sur ce point. Du reste, les rouleaux droits se sont beaucoup répandus dans nos campagnes depuis quelques années.

Je pense que le rouleau à billons est appelé à rendre plus de services que le rouleau droit lorsqu'il sera suffisamment connu.

Je sais bien qu'il y a beaucoup d'agriculteurs très expérimentés qui contestent l'utilité du billon et qui veulent lui substituer la culture à plat ou en planches. Sans avoir à discuter ici le pour ou le contre de cette théorie qui ne saurait être vraie d'une manière absolue, je dirai que dans notre département la culture en billons constitue pour ainsi dire la règle, tandis que la culture à plat ou en planches n'est que l'exception. Il n'est donc pas sans utilité de rechercher quels sont les outils qui peuvent faciliter le travail de la culture la plus répandue et que n'abandonneront pas d'ici longtemps nos laboureurs, si toutefois ils l'abandonnent un jour.

Les applications du rouleau à billons sont fort nombreuses et il n'est pas besoin de les énumérer pour que chacun s'en rende compte ; toutefois, j'en citerai quelques-unes.

Parmi les plus importantes se place le roulage des blés au printemps ; on sait en effet que cette opération aide puissamment au tallage des grains. Cela est si vrai et si généralement admis qu'il y a beaucoup de localités dans lesquelles les sarclours travaillent à genoux sur les billons uniquement dans le but de tasser la terre.

Dans les labours en billons l'action du rouleau est beaucoup plus énergique que celle de la herse ronde qui ne fait souvent que remuer les mottes de terre, qui finalement viennent s'accumuler dans les raies. Le rouleau, au contraire, les écrase sur place et laisse toujours après lui l'entre-deux des billons parfaitement net.

Dans les localités où on cultive le blé noir, il est d'usage de passer une herse ronde sur le billon semé ; ici encore le rouleau sera substitué avantageusement. Il en sera de même après les semailles de froment lorsque l'état de la terre le permettra.

Avant de piquer les choux ou les betteraves, un tour de rouleau au lieu d'un tour de herse donnera un billon beaucoup mieux fait tout en mettant la terre tassée à l'abri de l'action desséchante du soleil.

Je n'ai entendu citer ces diverses applications de rouleau à billons qu'à titre d'exemple : son emploi est facile à comprendre sans qu'il soit besoin de l'indiquer. Toutefois, comme il n'y a pas de meilleur enseignement que celui donné par la pratique, je propose, dans le cas où le Comice trouverait intéressante ma communication, de faire travailler le rouleau devant une Commission qui pourrait apprécier l'outil avec une impartialité que je ne puis avoir moi-même.

A cet effet, le champ d'expérience de la Station agronomique serait tout indiqué. Cela serait en outre une occasion de visiter la Station que plusieurs de nos collègues ne connaissent pas encore.

COMPTE RENDU ANNUEL DES TRAVAUX DU COMICE
AGRICOLE CENTRAL

PAR A. ANDOUARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Pendant l'année qui vient de finir, le Comice a traversé une période d'activité exceptionnelle. Depuis quelques années, il a pris un développement tel qu'il se trouvait à l'étroit dans les Statuts qui avaient servi de guide à ses premiers pas. Vous avez voulu mettre ces Statuts en harmonie avec les besoins actuels de notre Société ; vous les avez remaniés avec un soin minutieux et l'Administration départementale a donné son approbation à votre œuvre. Pour la compléter, vous avez arrêté un Règlement intérieur, destiné à régulariser le fonctionnement des rouages divers dont l'ensemble constitue l'action du Comice.

Notre Règlement nouveau me fait le devoir de vous retracer aujourd'hui la vie de notre Association dans le dernier exercice, et cette obligation est pleinement justifiée. Les Sociétés comme la nôtre vivent d'émulation ; le tableau des efforts déjà tentés suscite d'autres efforts, et il est bon de marquer périodiquement le chemin parcouru, pour mieux indiquer ce qui reste à faire dans la voie tracée. Avant de commencer cet exposé, permettez-moi, Messieurs, de me faire votre écho à tous pour remercier chaleureusement votre ancien Bureau d'avoir, dans des temps souvent difficiles, si vaillamment et si heureusement combattu pour l'agriculture et d'avoir su faire hautement apprécier le rôle bienfaisant du Comice dans le département. De ces remerciements, une part légitime revient à M. Abadie qui, pendant tant d'années, a porté avec une aisance enviable le double fardeau du Secrétaire et du Trésorier. Le souvenir des services qu'il a ainsi rendus à la

cause agricole ne s'éteindra pas parmi nous, et son dévouement, auquel il sera souvent fait appel encore, restera en exemple à ceux qui contribueront à la direction de notre Société.

Au début de 1885, nous comptons 350 adhérents. Les admissions prononcées dans le cours de l'année se sont élevées au nombre de 113, ce qui aurait porté notre total au chiffre de 463 membres actifs, si la maladie, l'absence ou la mort ne nous avaient successivement enlevé 12 sociétaires. Vous avez eu le regret d'enregistrer le décès de MM. Dufour, Gilée, Hocquard, Maugras, Méchinaud, Riom et Gaudin. J'adresse, en votre nom, un dernier adieu à ces excellents collègues, particulièrement à M. Hocquard, le zélé collaborateur de notre Bulletin, et à M. Méchinaud, le sympathique conseiller général, qui s'était si complaisamment dépensé, il y a un an à peine, pour l'organisation du Concours annuel à Clisson. M. Rieffel, atteint par l'âge et par son implacable cortège d'infirmités, ne pouvait plus s'associer à vos travaux d'une manière effective. Vous lui avez décerné le titre de membre honoraire, pour témoigner de la profonde estime en laquelle vous tenez l'éminent agriculteur à qui notre région est redevable de tant de progrès. Quant aux autres collègues qui manquent à l'appel, ils nous ont quittés pour des causes de force majeure. Je veux espérer qu'ils reviendront bientôt reprendre, au milieu de nous, leur place qui va rester inoccupée.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les travaux présentés au Comice. Ils sont nombreux cette année. Votre Commission du Bulletin n'a pas eu le souci de compléter, par des emprunts au dehors, les fascicules qu'elle vous adresse chaque mois. Loin de là, elle a eu peine à satisfaire tous les travailleurs, et bien qu'elle ait réduit largement son œuvre propre et passé sous silence nombre de faits importants, elle a un

peu dépassé les limites qui lui avaient été assignées au point de vue budgétaire. Vous la voyez aujourd'hui dans l'humble attitude d'un coupable qui sollicite un généreux pardon, mais sans nul repentir de sa faute, car cette faute c'est vous tous qui la lui avez fait commettre, en remplissant l'ordre du jour de manière à rendre jalouses les Sociétés les plus laborieuses.

Si nous remontons à l'origine de l'exercice, nous trouvons tout d'abord un intéressant rapport de M. Mosneron-Dupin sur le protectionnisme rationnel de M. J. Richard, de Philippeville. Le sujet était tout d'actualité. Les surtaxes douanières sont ardemment désirées par les agriculteurs, mais tout le monde ne les comprend pas de la même manière. M. Richard les voudrait proportionnelles à la valeur du froment. Le Rapporteur combat ce système et fait prévaloir celui de la taxe unique, adopté à l'unanimité par le Comice. Je m'abstiendrai ici de louer l'écrivain, vous l'avez apprécié depuis longtemps; mais il me sera bien permis d'exprimer notre commun sentiment en disant que nous souhaitons de l'entendre le plus souvent possible.

A la suite d'une étude relative aux moyens de réprimer la fraude sur les engrais, une Commission, ayant pour organe M. Dezaunay, demandait au Comice d'engager les agriculteurs du département à fonder des associations locales en vue de faciliter l'achat et la vérification des engrais de toute nature. Cette idée d'associations agricoles a fait en France d'énormes progrès, depuis la promulgation de la loi du 21 mars 1884. Elle était mûre dans la Loire-Inférieure au moment où le Comice la discutait sans espérer sa réalisation prochaine. Un groupe d'agriculteurs pris dans nos rangs l'a mise à exécution le 15 avril dernier, et c'est là un des événements les plus marquants de notre année agricole. A peine formé, ce Syndicat professionnel comptait déjà de nombreux souscripteurs, dont le total a doublé à l'automne dernier. M. Aveniez vous

a fait connaître les importantes acquisitions d'engrais opérées par le Syndicat, à la satisfaction des intéressés. Si son avenir répond au présent, sa fortune sera rapide et ses résultats considérables. Nous lui souhaitons pleine réussite.

Parmi les questions résolues par le Comice, l'une des plus importantes est, sans contredit, celle de l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Plusieurs séances ont été exclusivement consacrées à l'examen des conditions les plus propres à perfectionner le mécanisme de cette institution. De vos délibérations est sorti un projet d'assurance communale dû à M. Abadie, rapporteur de la Commission d'étude, et à peu près identique à ceux qui, depuis de longues années, ont été appliqués avec fruit dans les communes d'Orvault et de Vigneux. Il est désirable que des associations de ce genre se multiplient dans le département ; elles préviendront bien des ruines et elles contribueront à développer l'esprit de solidarité si peu familier à nos populations rurales.

Sans céréales, nous serions à la merci de l'étranger ; sans paille, l'élevage du bétail et par suite la fumure du sol seraient impraticables. Le blé a toujours été et il restera toujours le pivot de la culture dans notre pays. Il n'a pas été oublié dans vos discussions. M. Fleury vous a présenté un tableau comparatif de sa culture dans une partie de l'Amérique et de la France. M. Dezaunay a fait ressortir, à la suite d'intéressantes expériences, la rusticité du blé d'Australie et la complaisance avec laquelle il s'accommode des terrains pauvres. Afin de déterminer d'une manière complète sa valeur pour notre département, il en a gracieusement offert au Comice, pour être distribué à des agriculteurs de bonne volonté, qui vous feront bientôt connaître leur appréciation. M. Grignon-Dumoulin vous a fait part des hauts rendements que lui ont donnés avoine et froment en culture bisannuelle, sous l'influence des superphosphates. Vous avez jugé les

essais de M. Grignon-Dumoulin dignes d'un sérieux examen et vous avez chargé de les suivre une Commission spéciale, dont le travail vous sera présenté à la moisson prochaine.

Il est démontré depuis longtemps que les superphosphates procurent de magnifiques récoltes. Mais une théorie nouvelle, soutenue par la grande autorité de M. Grandeau et qui a bien des raisons pour être vraie dans l'Ouest, admet que dans la plupart des cultures les phosphates fossiles remplacent avantageusement, au point de vue économique, les engrais dont l'acide phosphorique est soluble. M. Davost, qui se tient au courant du progrès agricole, a dirigé des recherches dans ce sens. Dans trente fermes environ il a étudié, par voie de comparaison, l'action des deux engrais sur le chou, l'orge et le sarrasin. Les matières fertilisantes étaient employées à des doses représentant la même dépense par hectare et conséquemment très différentes en poids, par suite de l'inégalité de leur prix commercial. Deux fois seulement, le phosphate fossile s'est montré moins actif que le superphosphate ; encore faut-il dire que dans ces exceptions les terres avaient été chaulées quelques semaines avant l'application des engrais, condition très défavorable à leur assimilation. Dans tous les autres cas, l'acide phosphorique insoluble a fourni des résultats au moins égaux à ceux du superphosphate azoté. Ces données sont un puissant encouragement à rechercher si le parallèle qui précède se maintiendra dans les diverses parties de notre département.

Le Comice a été saisi par M. de Valicourt d'un projet de Société tendant à prévenir les inondations de la Loire par les endiguements, par le reboisement, par les irrigations ou par le colmatage. Notre vallée ayant fréquemment à souffrir des conséquences de ces inondations, le Comice a recouru à la compétence toute particulière de M. Orioux pour apprécier le plan de M. de Valicourt. Après un examen minutieux de

la question, notre collègue vous a démontré dans un substantiel et instructif rapport, que si l'idée de la préservation des riverains a de la grandeur, son exécution est irréalisable par les moyens indiqués par son promoteur. Le reboisement n'est pas applicable à la Loire-Inférieure. Les endiguements ont été déjà largement pratiqués ; le supplément qu'on en pourrait faire aujourd'hui ne protégerait que d'étroites lisières de terrain et ne produirait aucun bénéfice. Quant aux irrigations et au colmatage, il faudrait des études préalables pour en discuter les avantages. Les propositions de M. de Valicourt constituent non pas une entreprise mûrement réfléchie, mais un vague projet financier auquel le Comice ne peut actuellement s'intéresser. Ce sujet inspire à M. Orioux une observation d'une grande portée sur l'état défectueux des irrigations dans la Loire-Inférieure. Nous perdons chaque année d'énormes quantités de principes fertilisants entraînés par les eaux, de la ferme dans le fossé du chemin, de là au ruisseau puis dans le fleuve. Il y a de ce côté une grosse réforme à opérer, qui exigerait le concours du législateur et celui des intéressés, mais qui est essentiellement pratique. Le Comice aura intérêt à ne pas la perdre de vue.

Je dois rappeler encore à votre souvenir l'ingénieuse et économique méthode conseillée par M. Litou, pour ramer les petits pois au moyen du fil de fer ; la tentative demi-heureuse de M. Ad. Lefèvre pour la destruction de la larve du hanneton par le sulfure de carbone ; les attachants rapports de MM. de la Ferronnays, Chabrier et Monnier sur les concours agricoles de la région. Par leur nature, ces derniers travaux échappent à l'analyse ; mais ils me fournissent l'occasion de mentionner le succès de votre concours annuel. Le nombre des concurrents à la prime d'honneur n'avait jamais été si grand ; les animaux et les objets agricoles soumis à votre jugement, à Ancenis, étaient si satisfaisants, que dérogeant

à une sage coutume, vous avez élevé le chiffre des récompenses habituelles. Je sais que de généreux donateurs vous ont prêté en cette circonstance un précieux secours ; néanmoins la part contributive du Comice a été sensiblement augmentée. Il sera prudent de ne pas considérer ce fait comme un précédent susceptible d'une amplification continue.

Je ne saurais omettre, dans cette rapide énumération, l'un de nos plus laborieux collaborateurs, M. Poulain, qui, sous un titre modeste, nous donne, avec toute l'autorité d'un praticien consommé, un véritable traité de l'art de conserver le vin dans les celliers. Les viticulteurs liront avec profit ce résumé clair et méthodique dicté par une longue expérience. Nous devons aussi à notre collègue un appareil pour la sulfuration des vignes atteintes par le mildew. Cet appareil vous a valu un rapport étudié, dans lequel M. P. Renaud a consigné les modifications grâce auxquelles l'instrument peut devenir entièrement pratique.

Pour que le tableau de vos actes soit complet, je suis obligé enfin de vous entretenir des communications que j'ai faites moi-même dans le cours de l'année. L'un des derniers venus parmi vous, j'ai dû, cédant à vos suffrages, accepter une succession onéreuse, dont chaque jour me fait mieux sentir tout le péril. N'ayant pas la prétention de remplacer mon estimable prédécesseur, je m'efforce de l'égalier en dévouement et le désir d'être utile m'enchaîne aux études agricoles de tout ordre. C'est en obéissant à cette pensée, que je me suis livré avec votre infatigable Secrétaire des séances à des recherches sur l'alimentation des vaches en lait par la pulpe de betterave. Nos conclusions, favorables à la pulpe utilisée comme agent d'engraissement des animaux contredisent, au contraire, son introduction dans la nourriture des vaches laitières. La pulpe augmente, à la vérité, le volume de la sécrétion mammaire, mais elle communique au lait une altérabilité

fâcheuse et une saveur préjudiciable à sa valeur commerciale et à celle du beurre que l'on en retire.

Dans une autre séance, je vous ai montré la progression ascendante des vérifications opérées à la Station agronomique pour les agriculteurs. L'influence des relations qu'ils entretiennent avec la Station a déjà redressé bien des irrégularités. Je voudrais pouvoir les faire bénéficier tous de la sécurité que leur offre l'intervention de l'analyse chimique dans leurs marchés. A cet effet, je demande au Comice le concours de sa publicité, pour mettre au service de chacun et mon temps et mes forces.

Au mois d'octobre dernier, vous m'avez fait l'honneur de me déléguer au Concours pomologique du Mans. J'ai essayé, dans un compte rendu sommaire, d'esquisser la physionomie de ce concours et de condenser les faits saillants du Congrès qui a suivi. Les réunions de ce genre ont un intérêt incontestable. Aussi me semble-t-il que le Comice central de la Loire-Inférieure, représentant des intérêts d'un département producteur de cidre, ferait œuvre utile en s'associant au prochain Concours d'une manière plus effective que par le simple envoi d'un délégué.

Il ne vous a pas suffi, Messieurs, de chercher à rendre vos séances animées comme elles ne l'avaient jamais été, vous avez voulu créer autour de la chose agricole une agitation salutaire et vous avez pris sous votre patronage deux conférences successives. La première vous a été offerte par M. le Dr Leduc qui, dans un beau langage, a fait briller de tout son éclat le merveilleux génie de M. Pasteur et la fécondité de ses impérissables travaux. Vous avez demandé la seconde au champion le plus populaire et le plus passionné de l'agriculture, à M. Pouyer-Quertier. Evoquer ce nom, c'est rappeler le succès qui l'a suivi à Nantes comme partout ailleurs. Vous vous êtes grandement applaudi de votre double initiative.

J'aurais fini s'il ne me restait un devoir bien agréable à remplir. Votre Commission du Bulletin est très reconnaissante aux collègues bienveillants qui, de tous les points du département, lui adressent fidèlement les renseignements dont elle a besoin. En son nom, je leur fais ici les plus vifs remerciements.

Et maintenant, Messieurs, que j'ai constaté la vitalité de notre association, gardons-nous de croire que sa prospérité présente nous dispense de sollicitude pour son avenir. Les services qu'elle rend aujourd'hui peuvent être notablement dépassés. Mais pour que son programme puisse être agrandi, pour que son influence sur le progrès agricole soit telle que nous devons l'ambitionner, il faut que la sève déborde en elle et par les œuvres et par le nombre de ses adhérents. Travaillons donc sans relâche à grouper autour du noyau actuel le plus grand nombre possible de bonnes volontés; le faisceau n'en sera jamais assez compacte. Comment ne réussirions-nous pas? De toutes les branches de l'activité humaine, l'agriculture est, sans conteste, la première et l'une des plus attrayantes. Le tableau charmant des merveilles qu'à chaque printemps elle fait éclore ne verse dans l'âme que de douces émotions; l'importance et la diversité des problèmes qu'elle soulève électrise les plus nobles esprits. Servons-la donc avec enthousiasme et avec persévérance et pour cela bannissons de nos réunions les questions qui divisent et les âpres discussions; qu'elles soient toujours comme un reflet de la sérénité de la nature. En un mot, faisons tout à la fois du Comice agricole central un foyer de lumière et un asile privilégié, où chacun aime à se reposer des luttes ardentes de la vie.

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE , EN 1885 , DU COMICE
AGRICOLE CENTRAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M. FIGAT, TRÉSORIER.

MESSIEURS,

Dans notre séance du 11 juillet 1885, vous m'avez fait l'honneur de me nommer Trésorier du Comice agricole central de la Loire-Inférieure, en remplacement de notre collègue, M. Abadie.

Mon honorable prédécesseur remplissait les fonctions de Trésorier depuis 1874 : aussi a-t-il droit aux éloges et aux remerciements bien sincères que nous lui adressons au nom de tous les membres de notre Société, pour le zèle et le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter durant le temps de sa gestion.

Conformément à l'art. 23 de nos Statuts, je viens vous donner connaissance du compte des recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1885.

Ce compte, à notre dernière séance, a été déposé sur le bureau et remis ensuite à la Commission des Finances qui aura à vous rendre compte de son examen.

Lorsque j'ai pris possession de la comptabilité, la situation de notre Société était loin d'être florissante.

A la séance du 25 juillet 1885, vous avez approuvé les comptes de mon honorable prédécesseur : ces comptes, comme vous devez vous le rappeler, balançaient par un déficit de 86 fr. 75 c.

De fait, et je m'empresse de le reconnaître, ce déficit, à cette époque avancée de l'année, n'était qu'apparent, puisque l'encaissement des cotisations n'avait pas été encore commencé.

Les recouvrements des cotisations se sont faits régulièrement et même très rapidement, grâce à l'activité déployée par M. Biton, chargé de faire nos encaissements.

Ces rentrées m'ont alors permis d'avoir en caisse les fonds nécessaires pour solder le montant des prix attribués au Concours d'Ancenis, ainsi que nos autres dépenses.

Les comptes de notre Société, arrêtés au 31 décembre 1885, donnent la position suivante :

RECETTES.

Au 31 décembre dernier, le Comice comptait
466 membres.

Pour expliquer et justifier mon compte de recettes, je dois vous dire que, de ce nombre, il faut déduire

1 membre honoraire,

6 membres décédés,

7 cotisations encaissées par M. Abadie,

5 journalistes, dispensés de la cotisation suivant déci-

19 — sion prise par le Comice.

Il serait donc resté

447 cotisations à recouvrer ; mais je dois encore vous faire savoir que, suivant l'usage admis jusqu'à ce jour, il n'a pas été présenté de quittances aux

22 nouveaux membres admis pendant le dernier trimestre de l'année 1885 : il me restait donc

425 cotisations à faire rentrer.

Sur ces 425 cotisations dont j'ai à vous rendre compte, je n'en ai encaissé que :

422 qui, à 10 fr., m'ont donné une recette de... 4.220 »

3 cotisations (exercice 1885) restent encore à recouvrer.

425

J'ai reçu :

Subvention du Gouvernement.....	900 »
— du département.....	4.550 »
Allocation de la ville d'Ancenis.....	500 »
Dons faits par quelques-uns de nos collègues, à savoir :	
Par M. le M ^{is} de Durfort.....	100 f »
Par M. le M ^{is} de la Ferronnays.....	40 »
Par M. Thoinnet de la Turmelière..	50 »
Par M. Charles Le Cour.....	40 »
Par M. Decroix, conseiller général..	20 »
	<hr/> 250 »
Les annonces aux bulletins ont produit	302 »
Vente de 38 bulletins.....	10 50
Escomptes obtenus sur divers comptes.....	21 75
	<hr/> 7.754 ^f 25

Les recettes totales ont été de.....

J'en déduis les dépenses suivantes :

Payé à M. Abadie, solde de son compte	86 ^f 75
Payé à M. Delozes, solde de son compte	15 »

Dépenses relatives au Concours d'Ancenis.

100 programmés du Concours.....	3 f »
300 enquêtes.....	10 »
220 lettres adressées aux maires...	6 »
40 lettres adressées aux présidents	
des Comices cantonaux.....	2 50
Affranchissement de ces lettres.....	7 05
30 affiches timbrées à 0 fr. 12 c..	10 60
130 affiches timbrées à 0 fr. 24 c..	70 »
Affichage et timbres-poste.....	9 80
50 programmes du Concours.....	8 »
	<hr/> 126 95
A reporter.....	101 75

Report.....	126 95	101 75
20 feuilles de renseignements pour les fermes.....	14 »	
85 affiches, programmes des prix..	47 45	
440 lettres d'invitation pour la distribution des prix.....	22 »	
Montant des frais de publicité suivant compte de Mellinet et Cie.....	210 40	
Achats de bouquets.....	24 ^f 80	
Achats de piquets et numéros pour le concours de labourage.....	24 »	
Frais de Biton et hommes d'aide à Ancenis.....	37 »	
Donné au concierge de la mairie.....	1 »	
Total des frais faits à Ancenis.....	86 ^f 80	
Payé à Robineau pour médailles.....	546 ^f 70	
Port des médailles.....	1 30	
Payé pour coût d'un mandat de poste.....	» 35	
	<hr/>	548 35
Payé à Müller, graveur, pour plaques	82 25	
Payé à Garnier pour un coupe-racines.....	45 ^f »	
Payé à Piart pour charrue et houe.....	77 95	
Payé à Buot pour tarare et coupe-racines.....	85 60	
Montant total des instruments achetés.....	<hr/>	208 55
A reporter.....	1.136 35	101 75

Report.....	1.136 35	101 75
Prix décernés en argent.....	3.365 »	
Toutes les dépenses faites pour le Concours d'Ancenis se sont donc élevées à	—————	4.501 35

Payé suivant comptes de MM. Mellinet et C^{ie}.

7.315 lettres de convoca- tion du 15 novembre 1884 au 12 décembre 1885	362 ^f »	
8.850 bulletins du 11 fé- vrier au 12 décembre 1885.	1.861 35	
	—————	2.223 35
500 statuts du Comice....	25 »	
500 règlements.....	25 »	
	—————	50 »
Projets de statuts pour assurances mutuelles....	21 ^f 80	
1.300 têtes de lettres au nom du Comice.....	27 »	
Lettres d'invitation pour la conférence Leduc.....	40 »	
45 affiches pour le con- cours de 1886.....	12 85	
	—————	101 65
		2.375 »

Frais relatifs à la conférence Pouyer-Quertier.

Payé pour affiches, lettres d'invita- tion, cartes, etc., etc.....	421 ^f 05	
Payé au sténographe et lettre chargée.	250 60	
Payé à Pergeline pour charbon....	20 40	
	—————	692 ^f 05
Total des frais.....		6.978 10

A reporter.....

Report.....	692 05	6.978 10
A déduire :		
Espèces versées par M. Galot, trésorier de la conférence.....	417 75	
La différence restée à la charge du Comice a donc été de.....	—————	274 30
Frais d'encaissements des cotisations		262 85
Compte de Leroy, papetier.....	47 ^f 95	
Remboursé à M. Andouard ses frais de bureau.....	38 45	
Timbres de quittances et timbres-poste.....	16 »	
Les frais de bureau se sont donc élevés à.....	—————	102 40
Compte de Millot, serrurier.....		13 85
Abonnement au <i>Journal d'agriculture pratique</i> .		10 10
6 mois de loyer au 25 décembre et cote mobilière.....	91 ^f 30	
Payé pour entretien de la salle....	12 »	
	—————	103 30
Dépenses totales.....		7.744 ^f 90
Recettes totales.....		7.754 25
Solde en caisse.....		9 ^f 35

Telle est, d'après le livre de caisse, notre position au 31 décembre 1885.

Afin de faciliter ma gestion et maintenir en équilibre les finances de notre Société, j'ai cru sage et prudent d'établir un budget pour l'exercice 1886.

Permettez-moi de vous présenter celui que j'ai dressé :

RECETTES.

Solde en caisse.....	9 ^{fr} 35
L'encaissement des cotisations que je compte pouvoir effectuer d'une manière certaine en 1886, m'autorise à inscrire à notre budget une somme de.....	4.600 »
Subvention de l'Etat	900 »
— du département.....	1.550 »
Comme pour les années précédentes, nous devons compter que le canton de Châteaubriant, où se tiendra le prochain concours, nous accordera une allocation : d'après les espérances, j'ose même dire d'après les promesses qui nous ont été faites, je crois pouvoir, sans redouter une déception, porter comme recette assurée, une somme de.....	500 »
Chaque année, quelques bienveillants donateurs viennent augmenter les ressources du Comice par de libérales gratifications.	
Mais je crois qu'il serait téméraire de faire figurer dans ce budget, autrement que pour mémoire, ces libéralités, dont le montant sera distribué suivant les désirs des donateurs et en leur nom.....	mémoire.
Nos recettes prévues s'élèvent donc à.....	<u>7.559^{fr} 35</u>

DÉPENSES.

Nos dépenses, pour 1886, peuvent être appréciées comme suit :

Après l'arrêté des comptes de 1885, il m'a été présenté quatre comptes, qui ne pourront être soldés qu'avec les ressources de cette année, savoir :

1° Dépenses de la tournée de votre Commission pour l'examen des fermes.	385 ^f »	
2° Note de Douineau, pour louage de voitures	13 85	
3° Note de Sauvestre, tapissier....	9 30	
4° Note de Muller, graveur pour une plaque	12 50	
	<hr/>	420 65

Evaluation des dépenses du prochain concours.

Affiches, programmes, lettres de convocations	250 ^f »	
Frais d'installation, bouquets et autres frais	400 »	
Achat des plaques	80 »	
Achat d'instruments aratoires.....	230 »	
Achat des médailles	580 »	
Prix à distribuer en argent.....	3.000 »	
	<hr/>	
Les dépenses du concours sont donc évaluées à.	4.540 »	
Encaissement des cotisations.....	300 »	
Bulletins à 600 exemplaires par mois, à raison de 40 pages de texte par exemplaire.....	1.500 »	
Impression des lettres de convocation et affran- chissements.....	400 »	
Loyer de notre salle des séances et son entre- tien	200 »	
Subvention allouée au bibliothécaire	80 »	
Frais de bureau et frais imprévus.....	118 70	
	<hr/>	
Parité.....	7.559 ^f 35	

Le budget que je viens de vous présenter, dressé d'après les comptes des années précédentes, se trouve donc en

équilibre. Tous les chapitres ayant été examinés avec la plus scrupuleuse attention, j'espère que, loin d'avoir des déceptions, je pourrai maintenir toujours notre situation financière dans un état satisfaisant et même prospère.

Tous mes efforts se porteront pour atteindre ce but : je m'entendrai pour cela, avec mes collègues du bureau et les membres des diverses Commissions.

Ce n'est pas autant par de mesquines et parcimonieuses économies que nous devons chercher la prospérité de notre Société, mais bien en augmentant ses ressources par de nouvelles adhésions.

L'existence de notre Société est malheureusement encore ignorée d'un grand nombre de cultivateurs, de propriétaires agriculteurs, qui, s'ils connaissaient le but que nous nous proposons, tous les services que le Comice central peut rendre à l'agriculture, s'empresseraient, je n'en doute pas, de venir collaborer avec nous.

Que chacun de nous redouble d'efforts en faisant une active propagande, afin de recruter de nouveaux membres.

Faisons appel à toutes les bonnes volontés ; plus nous serons nombreux et plus notre influence sera grande pour défendre les intérêts de l'agriculture.

Ici tous sont appelés et tous seront les bienvenus.

Après la lecture de ce rapport, la Commission des finances, appelée à vérifier les comptes de M. Figat, a adopté les conclusions suivantes :

Dans votre dernière séance, vous avez nommé une Commission composée de MM. Douillard, Couespel et Renaud, pour examiner la situation financière du Comice.

La Commission, après avoir vérifié avec soin tous les comptes

avec les documents à l'appui, a cru de son devoir de les approuver en remerciant et félicitant notre honorable trésorier, M. Figat, pour la régularité et l'exactitude de ses écritures et de son exposé.

COMPTE RENDU ANNUEL

SUR LA SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

PAR M. GAUCHET.

MESSIEURS,

Lors de la fondation du Comice agricole central de la Loire-Inférieure, le peu d'importance de sa Bibliothèque ne semblait pas devoir nécessiter l'emploi d'un Bibliothécaire spécial. Mais depuis, par suite de l'extension prise par votre Société, des besoins nouveaux se sont produits. Les ouvrages déjà nombreux que possède le Comice ont motivé l'organisation d'un service complet de la Bibliothèque et l'institution de titulaires préposés à ce service. C'est donc dans ce but que dans vos Statuts a été inséré l'art. 14.

Dans votre séance du 11 juillet 1885, vous m'avez fait l'honneur de me nommer bibliothécaire et de m'adjoindre M. Peigné-Lebeau, dont le concours sérieux et intelligent m'est et me sera très utile pour remplir la mission que vous avez bien voulu me confier.

Conformément à l'art. 14 de votre Règlement, nous devons vous présenter un rapport sur la situation de votre Bibliothèque, et nous venons remplir notre mandat.

A notre entrée en fonctions, cette Bibliothèque comprenait, savoir :

- 1° Les archives du Comice central.
- 2° Les publications du Comice.

- 3° 46 ouvrages divers.
- 4° 18 Bulletins des Sociétés d'agriculture.
- 5° 3 Revues agricoles.
- 6° 8 Journaux d'agriculture.

Depuis, par les soins de votre dévoué Secrétaire général, votre Comice s'est mis en relation avec la plupart des Sociétés agricoles dont les publications périodiques vous sont adressées en échange de votre Bulletin.

Votre Bibliothèque s'enrichit ainsi, chaque mois, d'un certain nombre de publications qui pourront être consultées avec profit.

D'autre part, nous aimons à croire que vos ressources vous permettront de faire l'acquisition d'ouvrages de fond. De plus, nous espérons que M. le Ministre de l'Agriculture voudra bien nous offrir également quelques ouvrages de valeur.

Enfin nous comptons aussi sur le concours de nos membres et nous sollicitons d'eux non seulement des dons, mais surtout l'hommage de leurs œuvres.

Puisse notre appel être entendu ! Et bientôt, nous en avons la confiance, le Comice aura à sa disposition les éléments d'une Bibliothèque, sinon considérable, du moins intéressante et propre à rendre de réels services.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'année débute assez mal pour la Loire-Inférieure. Au lieu des gelées soutenues, dont l'influence eût été si utile à cette époque, des pluies surabondantes sont venues détremper les terres, au point de rendre impossibles les travaux des champs. Les sarclages ont été interrompus ; les labours préparatoires aux cultures du printemps restent inachevés et c'est à grand-

peine qu'on taille les haies et qu'on répare les fossés. La taille de la vigne en est également retardée.

Au milieu de cette humidité persistante, les céréales placées sur sous-sol perméable se sont un peu trop développées. Dans les terres mouillées, elles accusent, au contraire, une fatigue sensible, mais qui se dissiperait rapidement avec le retour du soleil. Au demeurant, rien de compromis.

Nous touchons au moment où les foires vont forcément redevenir animées, mais il est douteux que les cours se relèvent dans la mesure nécessaire, aussi bien pour les animaux de travail que pour ceux destinés à l'étal. La rareté des fourrages d'hiver et le besoin d'argent vont précipiter sur les marchés tout le stock disponible et les acheteurs profiteront de cette abondance pour maintenir les prix actuels. Ils auront encore pour auxiliaires l'augmentation de la population des étables, très marquée depuis que le froment n'est plus rémunérateur, et les tarifs de pénétration de certaines compagnies de chemins de fer, qui ferment actuellement à nos éleveurs le débouché de la capitale. Il serait temps d'opposer une digue à cet envahissement par l'étranger, qui menace de ruiner le producteur français.

Toujours le même calme sur les vins de pays. Les cours sont fermes mais purement nominaux. La fabrication du cidre est terminée. Le moût était généralement très sucré ; il donnait en moyenne 6 % d'alcool, chiffre suffisant pour assurer la conservation du produit.

A. ANDOUARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les champs de démonstration. — Le Ministre de l'Agriculture vient de recommander aux Préfets la création

de nombreux champs de démonstration. Cette création serait subventionnée par le Ministre. Ce serait un moyen heureux de vulgariser les bonnes méthodes de culture, le choix des semences et l'emploi raisonné des engrais, des amendements et des instruments et outils perfectionnés.

Taille des arbres fruitiers. — Dans les arbres fruitiers, et en particulier dans le pommier, une année d'abondance est suivie d'une année de disette. C'est heureux, car l'arbre ne résisterait pas à une production excessive prolongée, mais il est possible d'assurer la régularité dans les récoltes, c'est de ne laisser sur l'arbre qu'une partie des boutons à fruits, et, plus tard, les si fruits nouent trop abondants, de ne conserver qu'un nombre de fruits proportionné à la vigueur de l'arbre. (*Moniteur de l'horticulture.*)

Les arbres qui ne fructifient pas. — Un pommier vigoureux sur lequel personne ne se souvenait d'avoir vu une seule fleur dut être arraché. Il fallut creuser à un mètre de profondeur pour trouver les premières racines. Attribuant à ce fait la stérilité de l'arbre, le cultivateur le replanta en disposant les racines à la surface du sol. L'arbre se couvrit de fleurs dès l'année suivante. (*Com. agr. d'Amiens.*)

Conservation des pommes de terre. — M. Frédéric André conseille de nettoyer les tubercules de la terre humide qui les enveloppe et de les saupoudrer légèrement avec de la chaux en poudre. Pour empêcher la fermentation dans les tas, on les draine en disposant sur le sol des fagots posés à un mètre de distance, puis on fait une couche de tubercules de 40 centimètres, on place sur cette première couche une nouvelle rangée de fagots faisant le quinconce avec les premiers, puis une nouvelle couche de pommes de terre toujours saupoudrées, et ainsi de suite. (*France agric.*)

Extension à donner à la culture de certains légumes. — Beaucoup de cultivateurs réaliseraient

un bénéfice incontestable à cultiver, dans une certaine mesure, le haricot, le pois, la lentille. Les frais de culture sont les mêmes pour ces légumineuses que pour le froment, le rendement en quantité est plus considérable, le produit en argent d'une quantité de pois ou de haricots est de beaucoup supérieur à celui d'une même quantité de grain. La paille du froment est en partie remplacée par les tiges de légumineuses qui donnent un fourrage fort nutritif. (*L'avenir des Campagnes.*)

Blé et gluten. — M. Gatellier affirme que les blés faits après betteraves sont pauvres en gluten, et que, en augmentant dans une certaine mesure l'azote à la culture, le gluten augmente dans le grain. (*Id.*)

Faut-il laver le beurre ? — Le sel ajouté au beurre élimine une partie du petit lait, mais n'empêche pas la fermentation et le rancissement de la masse grasse. Il faut laver le beurre dans la baratte, lorsqu'il est encore en petits grains et jusqu'à ce que l'eau de lavage soit bien claire (*L'Industrie laitière*). — *Et cependant les beurres normands délaîtés dans l'eau subissent en ce moment une concurrence désastreuse faite par les beurres danois qui, délaîtés sans eau, sont d'une conservation meilleure et plus longue.*

Récolte des vins et du cidre en 1885. — La récolte de 1885 a produit 28,536.151 hectolitres de vin, soit 13,672.903 hectolitres de moins que la moyenne des dix dernières années, et 6,244.575 hectolitres de moins qu'en 1884. La Loire-Inférieure occupe, dans le tableau des départements vinicoles, le quinzième rang, avec une production de 527,000 hectolitres. — L'Algérie a produit 1,018,300 hectolitres de vin. La superficie des vignobles algériens est de 60,410 hectares, c'est-à-dire que 10,306 hectares ont été plantés depuis 1884.

La production du cidre a été de 8,048,000 hectolitres, su-

périeure à celle de 1884. Sur un produit total de 19,955,323 hectolitres, la Loire-Inférieure figure pour un chiffre de 316,201 hectolitres. Elle occupe le douzième rang dans le classement des 58 départements producteurs de cidre.

Importation de grains et farines. — Il a été importé, depuis le 1^{er} août jusqu'au 30 novembre, 1,532,269 quintaux métriques de froment et 42,460 de farines.

A. HERBELIN.

JURISPRUDENCE.

Garantie conventionnelle tacite. — La loi du 2 août 1884 sur les vices rédhibitoires a abrogé et remplacé celle du 20 mai 1838. Or, les dispositions de la loi nouvelle qui règle aujourd'hui la matière des ventes et échange d'animaux domestiques est limitative : l'action résolutoire ne peut être intentée hors des cas qui y sont spécifiés.

Il y a, heureusement, à cette sévérité de principes un correctif que la Cour de Cassation a fait ressortir et qui formera incontestablement jurisprudence à dater de cet arrêt. Dans toutes les ventes, l'art. 1641 du Code civil est applicable et la garantie conventionnelle peut devenir la loi des parties. Cette garantie peut être explicite, elle peut aussi n'être qu'implicite et résulter de ce que, en stipulant formellement l'existence de telle qualité déterminée, « on sous-entend que l'absence de cette qualité sera un vice entraînant la résolution de la vente. »

C'est ce qu'on nomme « *Garantie conventionnelle tacite.* »

Ainsi : une vache est vendue par l'un et achetée par l'autre pour être livrée à la boucherie ; elle est abattue et, par suite d'une maladie non apparente dont elle était atteinte, la viande

est reconnue impropre à l'usage en vue duquel le marché avait eu lieu. La vente est nulle, et dans ce cas, le refus de paiement par l'acheteur doit être basé, non sur les dispositions de la loi du 2 août 1884, mais sur l'art. 1641 du Code civil. Il en serait de même dans le cas où un animal vendu comme destiné à la reproduction serait reconnu impropre à cet usage. Tous les cas analogues doivent être jugés de même : *l'existence de l'obligation tacite de garantie ressortant de la nature de l'objet vendu, rapprochée du but que les parties s'étaient proposé et qui formait la condition essentielle de leur contrat, la loi de 1884 a stipulé, en effet, dans son art. 1^{er} qu'elle n'était applicable qu'à défaut de conventions contraires.*

Epizootie. — Abatage. — Indemnité. — On sait qu'en vertu de la loi du 21 juillet 1881, le propriétaire d'un animal atteint d'une maladie contagieuse a droit à une indemnité après l'abatage de cet animal par mesure de police sanitaire. Mais il ne faut pas oublier que le propriétaire d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse est tenu d'en faire, sur le champ, la déclaration au Maire de la commune, en vertu de l'art. 3 de ladite loi, et que toute infraction aux prescriptions de la loi peut, en vertu de l'art. 22, faire perdre au propriétaire tout droit à l'indemnité.

Le Ministre de l'Agriculture est seul juge des circonstances, et l'usage qu'il fait de son droit échappe à tout contrôle. Telle est la loi, il faut la connaître et s'y conformer. L'art. 22 dit bien que toute infraction *peut* et non *doit* entraîner la perte de l'indemnité; ce qui permet au Ministre d'admettre, s'il le juge opportun, le droit à l'indemnité, même en cas d'infraction à l'art. 3. Mais il n'y est pas obligé, et le Conseil d'Etat, qui doit admettre le recours d'un propriétaire auquel l'indemnité serait refusée s'il n'a pas commis d'infraction à la loi, ne peut s'établir juge des circonstances et admettre ce

recours lorsque, après une infraction telle qu'une déclaration tardive, commise par le réclamant, le Ministre a refusé toute indemnité.

Forêt. — Aménagement. — Usages forestiers.

— Une décision importante a été prise à ce sujet par la Cour de Cassation, arrêt du 27 octobre 1885.

Il résulte de cet arrêt que les usagers, communes ou autres, n'ont aucun droit d'empêcher le propriétaire d'une forêt d'aménager les coupes à son gré, quel qu'ait été l'usage antérieur, le droit d'aménagement ne modifiant en aucune façon l'assiette de la servitude, lorsqu'il n'y a eu ni défrichement, ni changement dans l'état des lieux.

JULES AVENIEZ.

PARTIE OFFICIELLE.

Nota. — Les programmes des Concours ne pouvant être insérés *in extenso* au Bulletin du Comice, les programmes de toutes les réunions agricoles dont l'annonce sera précédée d'une *, seront déposés à la bibliothèque du Comice, rue de la Fosse, 38, et y seront communiqués aux personnes désirant en prendre connaissance à chacune des séances du Comice.

La Société d'agriculture de la Nièvre organise un Concours général quant aux produits et objets pouvant y figurer, mais exclusif aux deux départements de la Nièvre et de l'Allier quant à l'origine de ces objets. Ce Concours aura lieu à Nevers du 17 au 21 février prochain.

* **Le Concours général agricole de Paris**, déjà annoncé dans les numéros précédents du Bulletin, s'ouvrira, au Palais de l'Industrie, le 15 février et sera clos le 4^e mars.

Le Comité central d'études et de vigilance viticoles de la Gironde tiendra un Congrès national viticole à Bordeaux en mars 1886, devant durer quatre jours, avec exposition d'instruments, appareils, produits, etc., mais sans concours entre les objets exposés, les récompenses étant réservées aux auteurs des meilleurs travaux manuscrits ou imprimés. Des indications plus précises seront données dans le prochain numéro du Bulletin.

* **Concours régional de Laval.** — Les personnes désirant exposer à Laval où aura lieu, du 1^{er} au 9 mai prochain, le Concours pour la région dont fait partie le département de la Loire-Inférieure, devront en faire la déclaration au Ministre de l'Agriculture avant le 1^{er} avril. Un Concours hippique sera joint au Concours régional de Laval. Le programme de ce Concours, qui n'est pas encore fixé, sera déposé aussitôt que possible à la bibliothèque du Comice.

* **Concours international d'appareils anti-cryptogamiques et insecticides à l'Ecole royale de viticulture de Conegliano (près de Venise).** — Les demandes d'admission à cette Exposition devront être parvenues à la direction de l'Ecole avant le 22 février 1886 : les objets exposés devront être rendus à la ferme de l'Ecole pour le 1^{er} mars et l'ouverture aura lieu le 2 mars.

Société des agriculteurs de France. — La session générale annuelle de la Société des agriculteurs de France sera ouverte le lundi 1^{er} mars prochain et close le mardi 9 mars à 5 heures.

BOUCHAUD.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU PETIT-PORT.

MOIS DE JANVIER 1886.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO, AU NIVEAU DE LA MER ET A LA LATITUDE DE 45°. — Moyenne du mois : 757^{mm},8. — Un seul minima barométrique important : 743^{mm} le 25 à 4 h. du soir ; autres minima : 754^{mm},7 le 6 à 4 h. du soir ; 757^{mm},6 le 8 à 4 h. du soir ; 758^{mm},6 le 11 à 4 h. du soir ; 750^{mm},2 le 13 à 4 h. du soir ; 757^{mm},6 le 16 à 1 h. du matin ; 754^{mm},3 le 31 à 4 h. du soir. — Maxima : 770^{mm},1 le 1^{er} à 10 h. du matin ; 768^{mm},3 le 12 à 10 h. du matin ; 766^{mm},7 le 15 à 10 h. du matin ; 765^{mm},3 le 30 à 10 h. du matin.

TEMPÉRATURE. — Douce du 1^{er} au 5, les 25 et 31, assez douce les 6, 13, 16, 17, 29 et 30, basse les 8, 19, 20, 22, 28, très basse les 21 et 23, peu élevée les autres jours. — Jours où la moyenne a été la moins élevée : le 21 : -2°,2 et le 23 : -2°,7 ; jours où elle a été la plus élevée : le 4 : 9° et le 31 : 9°,4 ; moyenne du mois : 4°. — Moyennes des minima : du 1^{er} au 6 : 6°,2 ; du 7 au 10 : -1°,9 ; du 11 au 18 : 1°,3 ; du 19 au 24 : -5°,6 ; du 25 au 31 : 1° ; pour le mois : 0°,8 ; minimum absolu : -8° le 23 ; autres minima assez bas : -6°,4 le 8 ; -2° le 15 ; -2°,5 le 19 ; -4°,3 les 21 et 22 ; -2°,8 le 24. — Moyennes des maxima : du 1^{er} au 6 : 9°,6 ; du 7 au 12 : 5° ; du 13 au 17 : 8°,6 ; du 18 au 24 : 4°,3 ; du 25 au 31 : 9°,8 ; pour le mois : 7°,4 ; maximum absolu, 12°,7 le 25. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné ; moyenne des températures minima : -1°,1. Ce thermomètre est descendu au-dessous de zéro le 8 : -8°,7, le 9 : -1°,7, le 10 : -4°,7, le 12 : -0°,8, le 14 : -1°,6,

le 15 : $-5^{\circ},3$, les 17 et 18 : $-1^{\circ},7$, le 19 : $-6^{\circ},6$, le 20 : $-2^{\circ},8$, le 21 : $-0^{\circ},3$, le 22 : $-5^{\circ},8$, le 23 : $-8^{\circ},9$ le 24 : $-5^{\circ},1$, le 26 : $-1^{\circ},7$, le 27 : $-4^{\circ},6$, le 28 : -1° , le 29 : $-4^{\circ},6$ et le 30 : $-2^{\circ},3$. — Thermomètre enfoui à $0^m,25$ dans un sol gazonné : moyenne du mois : $5^{\circ},2$; minimum absolu : $2^{\circ},7$ le 24; maximum absolu : $8^{\circ},6$ le 5.

NATURE DU TEMPS. — Couvert ou très nuageux du 1^{er} au 4, les 6, 8, 9, 11, 13, 15, du 18 au 20, les 22, 24 et 31, clair les 7, 16 et 17, plus ou moins nuageux les autres jours. Le soleil a paru tous les jours sauf du 1^{er} au 4, les 6, 11, 22, 24 et 31; nombre d'heures où il a eu une certaine force : 75. — Nombre de jours où il a plu, si peu que ce soit : 26; ayant donné au moins 1^m d'eau : 19. — Périodes pluvieuses : du 1^{er} au 6, du 8 au 13, du 15 au 18, du 20 au 21, du 23 au 26 et du 28 au 31. Le 13, grésil entre 9 h. 10 et 9 h. 20 soir et le 23 de 9 h. à 9 h. 15 soir. Le 8, il est tombé quelques petits flocons de neige par moments à 9 h. du matin; le 9, neige de 6 h. 35 à midi, ainsi que le 20 de 6 h. du soir jusque vers 2 h. du matin du jour suivant. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte : 97; négligeable : 175 environ. — Hauteur d'eau tombée : 100^m . — Evaporation, $21^m,8$. — Brouillards les 2, 3, 11, 24 et 28. — Gelées blanches les 14, 19, 27 et 30.

VENT. — Des régions O. du 1^{er} au 6, N. N. E. le 7, d'entre O. et N. du 8 au 14 sauf le 11, d'entre O. et S. du 15 au 19, des régions E. du 20 au 24, sauf le 22, des régions S. les 25 et 26, E. les 27 et 28, d'entre O. et S. du 29 au 31. — Bourrasques, faible de S. O. le 4, assez forte de N. O. le 13, faible du N. le 14, d'E. nuit du 20 au 21, de S. O. le 25, assez forte d'O. les 29 et 31.

Le Directeur de l'Observatoire,

L.-E. LAROCQUE.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

MARS. — 1 Bouguenais, Frossay, Sainte-Luce. — 2 Guérande. — 3 Bourgneuf. — 4 Ancenis, Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — 5 Le Pellerin. — 8 Cheix, La Plaine, Héric. — 10 Rouans, Sautron. — 13 Les Touches. — 14 Le Cellier. — 15 Nantes. — 17 Fay. — 19 Saint-Père-en-Retz, Teillé. — 20 Bouvron. — 21 Haute-Goulaine, Saint-Etienne-de-Mer-Morte. — 23 Port-Saint-Père, Treillières. — 24 Les Sorinières. — 25 Pornic, Doulon. — 26 Blain à Saint-Emilien-de-l'Éraudais. — 28 Couëron. — 30 Rezé à Ragon, Saint-Même.

1^{er} lundi, Vallet, Ligné, La Planche. — 2^e lundi, Touvois, Sorinières, Saint-Fiacre. — 3^e lundi, Vieillevigne. — 1^{er} mardi, Bignon, Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Saint-Colombin. — 1^{er} mardi après le 25 mars, Arthon. — 2^e mardi, Loroux-Bottereau, Paimbœuf, Sainte-Pazanne. — 3^e mardi, Saint-Mars-la-Jaille, Legé. — 4^e mardi, La Meilleraye, Varades. — 2^e mercredi, Guémené-Penfao, Saint-Philbert. — 1^{er} jeudi, Ancenis. — 2^e jeudi, Aigrefeuille. — 3^e jeudi, La Chapelle-Heulin. — 1^{er} vendredi, Nort. — 1^{er} lundi de Carême, Donges. — Le lundi après la Mi-Carême, Herbignac, Le Temple, Vallet à Montrevaux. — Le mardi après la Mi-Carême, Saint-Julien-de-Vouvantes, Sion, Pierric. — Le mardi après le 25, Arthon. — Le jeudi après la Mi-Carême, Campbon. — Le vendredi après la Mi-Carême, Derval. — Le samedi après la Mi-Carême, Guémené-Penfao. — Dernier mardi, la Regrippière. — 2^e jeudi de Carême, Quilly. — La veille de la Mi-Carême, Savenay. — Le jour de la Mi-Carême, Pontchâteau.

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires et marchés.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

ERRATUM.

Syndicat professionnel des agriculteurs de la Loire-Inférieure .	143
Rapport par M. Aveniez	171
Communication par M. Aveniez d'une note relative aux	
opérations du Syndicat	173
Réponse de M. Dubochet	273
Réponse de M. Aveniez	308

Le Gérant,

A. ANDOUARD.